AgroParisTech ENGREF
INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY FOR LIFE, FOOD AND ENVIRONMENTAL SCIENCES

FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LA VALORISATION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORÊT DE HAYE

Mémoire de fin d'études

Jean-Christophe FROMOND
20e promotion FIF
2010 - 2012

Juillet 2012

Illustration de la page de couverture : J.-C. Fromond

Sauf mention contraire, toutes les illustrations (figures et tableaux) ont été réalisées par l'auteur du présent rapport.

AGROPARISTECH
ENGREF

COMMUNAUTÉ URBAINE
DU GRAND NANCY

PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LA VALORISATION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORÊT DE HAYE

Mémoire de fin d'études

Jean-Christophe FROMOND
20e promotion FIF
2010 - 2012

Juin 2012

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

Formation des ingénieurs forestiers d'AgroParisTech-ENGREF	**TRAVAUX D'ÉLÈVES**
TITRE : Projet d'aménagement pour la valorisation du parc de loisirs de la forêt de Haye	**Mots clés : forêt de Haye, parc de loisirs, aménagement, syndicat mixte**
AUTEUR(S) : Jean-Christophe Fromond	**Promotion : 2009-2012**
Caractéristiques : 1 volume ; 114 pages ; 15 figures ; 10 annexes ; 9 tableaux.	

CADRE DU TRAVAIL

ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT :
Communauté urbaine du Grand Nancy
22-24 viaduc Kennedy – 54035 Nancy Cedex

Nom du responsable : Marie Pouplet
Fonction : Chargée de mission Ecologie urbaine et partenariat territorial

Nom du correspondant ENGREF (pour un stage long) : Christophe Voreux

Tronc commun ☐ **Option** ☐ **D. d'approfondissement** ☐	**Stage en entreprise** ☐ **Stage à l'étranger** ☐ **Stage fin d'études** ■ **Date de remise : 28/06/2012**	**Autre** ☐

SUITE À DONNER (réservé au service des études)

☐ **Consultable et diffusable**
☐ **Confidentiel de façon permanente**
☐ **Confidentiel jusqu'au / / , puis diffusable**

RÉSUMÉ

Le parc de loisirs de la forêt de Haye se situe à 8 km à l'ouest de la place Stanislas à Nancy. Cet espace de détente de 225 ha en pleine forêt permet aux 300 000 habitants des environs de pratiquer activités sportives et de loisirs. La situation actuelle rend nécessaire la réalisation d'un état des lieux du site. Les visites de terrain et la rencontre de nombreux acteurs ont permis d'établir ce diagnostic, et également de proposer un projet d'aménagement visant à mieux valoriser le parc. Ce projet a été élaboré suivant 4 thèmes, regroupant 31 actions.

SUMMARY

The leisure park of the Haye forest is located 8 km west of the Place Stanislas in Nancy. This recreation area of 225 ha in full forest allows 300,000 nearby residents to practice sports and leisure activities. The current situation makes it necessary to realize an inventory of the site. Field visits and meetings with many players allowed to draw up this diagnosis and also to propose a development project to highlight better the park. This project was developed following four themes, including 31 actions.

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens véritablement à remercier Marie Pouplet, mon (ma !) maître de stage, pour m'avoir accueilli au sein de la communauté urbaine du Grand Nancy, pour m'avoir accompagné tout au long de ces 6 mois de stage et pour avoir toujours répondu "oui ; entre !" lorsque je frappais à sa porte.

Je remercie également François Werner, élu à la communauté urbaine et président du syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye, pour avoir impulsé politiquement cette étude.

Merci aux collègues de la mission Ville européenne durable pour m'avoir accueilli si chaleureusement au sein du service, et notamment à Caroline Joly et Eric Maurice, qui se sont resserrés pour que je puisse être leur collègue de bureau durant ces six mois. Un merci particulier à Eric pour m'avoir fait partager ses missions et ses passions.

Je suis également reconnaissant envers Jacques Coster, technicien du parc de loisirs, de m'avoir fait part de sa connaissance du site et de s'être toujours montré disponible pour répondre à mes nombreuses questions.

Enfin, un grand merci à Christophe Voreux qui a accepté d'être mon tuteur de stage et pour ses conseils toujours avisés.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 1
TABLE DES MATIÈRES 2
TABLE DES ANNEXES 3
TABLE DES FIGURES 4
TABLE DES TABLEAUX 4
INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES 5
INTRODUCTION 6
1 CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE 7
1.1 La forêt et sa fonction sociale 7
1.2 La forêt de Haye et le parc de loisirs 19
1.3 Problématique 32
2 MÉTHODOLOGIE 33
2.1 Bibliographie 33
2.2 Réaliser le diagnostic du parc de loisirs 33
2.3 Élaborer le projet d'aménagement du parc de loisirs 36
2.4 Calendrier 37
3 RÉSULTATS 38
3.1 Thème A : Rendre le parc plus attrayant 40
3.2 Thème B : Rendre le parc plus accueillant 48
3.3 Thème C : Faciliter les déplacements 54
3.4 Thème D : Mieux communiquer 57
4 DISCUSSION 61
CONCLUSION 62
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 63
LISTE DES CONTACTS 66
ANNEXES 70

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les propriétés forestières en forêt de Haye 71
ANNEXE 2 : Localisation du parc de loisirs au sein de la forêt de Haye 73
ANNEXE 3 : Les différentes zones du parc de Haye 75
ANNEXE 4 : Concession de gestion au syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye 77
ANNEXE 5 : Statuts du syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye 83
ANNEXE 6 : Guide d'entretien pour les usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye 89
ANNEXE 7 : Résultats de l'enquête des usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye 92
ANNEXE 8 : Guide d'entretien pour les locataires du parc de loisirs de la forêt de Haye 98
ANNEXE 9 : Devis estimatif ONF pour la création d'un arboretum 101
ANNEXE 10 : Plan du réseau de sentiers de promenade du parc de loisirs de la forêt de Haye 104

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Ruisseau en forêt 8
Figure 2 : La filière forêt - bois 9
Figure 3 : Public en forêt 10
Figure 4 : Localisation de la forêt de Haye aux échelles nationale et locale 20
Figure 5 : Chablis de hêtres en forêt de Haye 21
Figure 6 : Futaie de hêtre en forêt de Haye 22
Figure 7 : Plan du parc de loisirs de la forêt de Haye 26
Figure 8 : Portique sans balançoires 40
Figure 9 : Départ des sentiers de promenade 43
Figure 10 : Entrée de terrain de football 44
Figure 11 : Vue sur la maison d'accueil depuis l'entrée du parc 50
Figure 12 : Façade de bâtiment 52
Figure 13 : Sortie du parc sur la D400 55
Figure 14 : Panneau d'indication « Jeux d'enfants » 57
Figure 15 : Panneaux de signalétique 58

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fréquentation des forêts (en %) en fonction de la distance à la forêt la plus proche 12
Tableau 2 : Modalités de la dernière visite en forêt 13
Tableau 3 : Activités pratiquées en forêt 14
Tableau 4 : Raisons principales d'aller en forêt 16
Tableau 5 : Raisons principales d'aller en forêt 17
Tableau 6 : Raisons principales d'aller en forêt 17
Tableau 7 : La gêne du public en forêt 18
Tableau 8 : Planning des 6 mois de stage 37
Tableau 9 : Déclinaison du projet d'aménagement du parc de loisirs de la forêt de Haye 39

INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

ASNL	association sportive Nancy Lorraine
BTP	bâtiment et travaux publics
CUGN	communauté urbaine du Grand Nancy
DDFIP	direction départementale des finances publiques
DDT	direction départementale des territoires
EURL	entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
ONF	office national des forêts
OTAN	organisation du traité de l'Atlantique nord
PMR	personne à mobilité réduite
SARL	société à responsabilité limitée
VTT	vélo tout terrain
ZAC	zone d'activités économiques

INTRODUCTION

Les hommes vivent en relation étroite avec la forêt ; sa fonction sociale n'est pas nouvelle. L'enquête « Forêts et société » réalisée par l'ONF[1] en 2004 indique que les forêts françaises accueillent environ 35 millions de visiteurs chaque année. C'est essentiellement pour la promenade et la cueillette que les usagers se rendent en forêt ; la sortie des enfants arrivant en troisième position.

En périphérie de l'agglomération nancéienne se situe le massif de Haye. Les 10 000 ha de forêt, majoritairement feuillue, abritent en leur cœur un parc de loisirs. Installé sur une ancienne base militaire américaine, ce parc propose un vaste éventail d'activités sportives et de loisirs. Avec une population de 290 000 habitants présente dans un rayon de 15 km, le *parc de loisirs de la forêt de Haye* est fréquenté par petits et grands, généralement en famille.

Aujourd'hui, la gestion du parc, assurée par un syndicat mixte, arrive à une période charnière. La communauté urbaine du Grand Nancy, qui assure actuellement la présidence de ce syndicat, souhaite qu'un état des lieux exhaustif du site soit réalisé. Quelles sont les forces de ce parc de loisirs ? Quelles en sont les faiblesses ? Qu'en est-il de son fonctionnement ? Quel public fréquente le site ? Aussi, afin de pallier les points faibles, elle souhaite qu'un projet d'aménagement soit élaboré pour le revaloriser.

Pour répondre à la problématique posée, nous détaillerons dans une première partie le contexte de l'étude. Ensuite, nous nous pencherons sur la méthodologie utilisée, puis les résultats obtenus seront présentés dans un troisième temps.

[1] Enquête réalisée en collaboration avec l'université de Caen.

1 CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Cette première partie est consacrée au contexte dans lequel s'est déroulé le stage. Afin de mieux cerner les enjeux de la fonction sociale de la forêt, thématique principale de l'étude menée, le premier chapitre est dédié à la fréquentation de la forêt par le public en France. Dans un deuxième temps et afin de connaître le contexte local de l'étude, la forêt de Haye et plus particulièrement le parc de loisirs seront présentés. Enfin, nous terminerons cette première partie par la description de la problématique.

1.1 La forêt et sa fonction sociale

Avant de se pencher de façon précise sur sa fonction sociale, il est intéressant de rappeler les autres fonctions de la forêt.

1.1.1 La fonction écologique de la forêt

La forêt protège les sols, accueille de nombreuses espèces, elle purifie l'eau et contribue à la lutte contre le changement climatique.

- **La forêt protège les sols**

Les forêts contribuent à la stabilité des sols par l'action des racines, notamment dans le maintien des versants en montagne, mais aussi en plaine et sur les plateaux vallonnés. Elles jouent donc un rôle de protection.

Les formations boisées des bassins versants contribuent fortement à la réduction du ruissellement, à l'infiltration en profondeur des eaux de surface, puis à la régulation et au ralentissement du passage des eaux souterraines ; de ce fait, elles diminuent fortement les risques d'inondation et d'érosion. Dans les zones à forte pente, le découvert et la mise à nu du sol induit par des coupes rases, a fortiori si le sol est décapé, peuvent être cause d'érosion en l'absence de reboisement rapide.

Les constats d'érosion du sol concernent également les terres cultivées. Les massifs boisés des pentes, les haies et les arbres des champs sont donc une protection bénéfique pour les cultures en aval.

- **La forêt : un équilibre écologique riche et fragile**

La forêt présente une grande diversité biologique végétale et animale. C'est un écosystème naturel complexe, qui évolue et se modifie naturellement selon le stade de développement des arbres. Elle abrite une multitude d'organismes vivants : arbres et arbustes (136 espèces ligneuses recensées en France : 76 feuillues et 60 résineuses), autres végétaux, champignons, animaux de toutes tailles, microbes, et ce dans des milieux très diversifiés (altitudes, sols, climats, eau).

- **La forêt améliore la qualité de l'eau**

Les forêts contribuent également à l'assainissement des eaux (cf. figure 1) et à la régularisation du régime des crues, par l'action des litières forestières et des sols aérés par les racines qui agissent à la fois comme un filtre et comme une éponge.

Le système racinaire des arbres, en forêt comme en alignement (bosquets et arbres isolés), absorbe en effet directement de nombreux éléments polluants : nitrates, phosphates...

Figure 1 : Ruisseau en forêt

(Source : www.lanature.fr)

- **La forêt contribue à la lutte contre le changement climatique**

Les forêts absorbent naturellement une partie du carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines. On peut noter que 85% du carbone stocké dans la végétation l'est par les forêts. Une forêt en croissance stocke du dioxyde de carbone et libère de l'oxygène ; c'est un « puits » de carbone. Une fois coupé, le bois utilisé comme matériau constitue un stock de carbone, celui dont l'arbre a eu besoin pour sa croissance.

En sus de sa fonction écologique, la forêt joue un rôle économique loin d'être négligeable.

1.1.2 La fonction économique de la forêt

La forêt produit une ressource importante au service de la filière bois française.

- **Le bois : une ressource abondante**

Occupant une surface totale d'environ 16 millions d'hectares, la forêt française représente un volume total de bois estimé à 2,4 milliards de m^3 (IFN, 2010). Ce volume calculé correspond au volume bois fort tige[2] (sur écorce) des arbres vivants dont le diamètre à 1,30 m est supérieur ou égal à 7,5 cm.

La production en volume s'élève, pour les campagnes 2006 à 2010, à 85 millions de m^3 / an en moyenne, alors que la récolte annuelle est d'environ 40 millions de m^3 / an.

Ainsi, le bois constitue une ressource abondante sur le territoire, non délocalisable, et en croissance.

- **L'importance de la filière bois en France**

La forêt constitue un enjeu fort au niveau national par son potentiel économique. En effet, elle fournit un matériau de qualité pour des utilisations très diverses (construction, ameublement, énergie…) et des emplois. Le bois récolté est le premier maillon d'une filière de 286 000 emplois en France (IFN, 2010), soit autant que le secteur de l'automobile. Les entreprises sont souvent implantées en zones rurales : exploitation forestière, scieries, travail du bois (meubles, papiers, cartons...), mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement) et le chiffre d'affaires annuel de la filière bois (cf. figure 2) est d'environ 60 milliards d'euros.

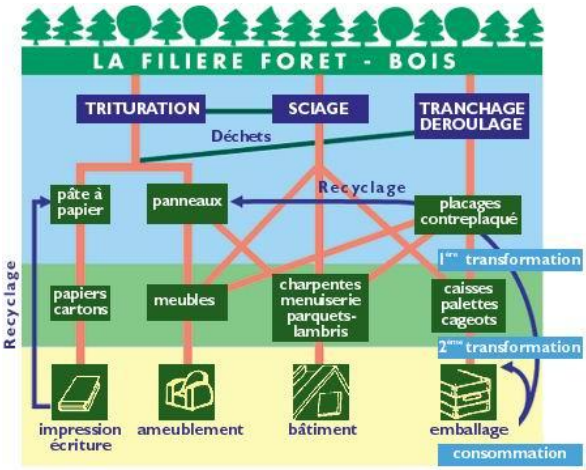

Figure 2 : La filière forêt - bois

(Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

Après avoir évoqué les fonctions écologique et économique de la forêt, nous pouvons nous intéresser de manière détaillée à sa fonction sociale.

[2] Volume de la tige principale jusqu'à la découpe à 7 cm de diamètre.

1.1.3 La fonction sociale de la forêt

Par fonction sociale de la forêt, on entend essentiellement les services qu'elle rend en termes d'accueil du public, pour les activités de loisirs et de détente.

1.1.3.1 Le mode de fréquentation de la forêt a évolué

La forêt est liée de façon intime à la vie des hommes, et son rôle social n'est pas une nouveauté (Dobré et Granet, 2009). C'est à partir du XVIIIe siècle, grâce aux philosophes et aux artistes, qu'une véritable demande sociale de nature émerge. Au XIXe siècle, on assiste à la création de parcs dans les villes, lors du mouvement hygiéniste. A cette époque, le train facilite aussi l'accès des citadins aux forêts les plus proches. Au XXe siècle, c'est surtout dans le contexte des trente glorieuses que l'urbanisation massive transforme radicalement le rapport à la nature de cette population majoritairement citadine. En effet, l'accroissement progressif du temps libre et l'essor de la voiture permettent de se rendre en forêt pour le loisir. À titre d'exemple, la fréquentation des forêts franciliennes par les habitants de la région serait passée de 57 millions à 92 millions de visites par an (Maresca, 2000).

Figure 3 : Public en forêt
(Source : Patrick Barré / ONF)

D'un point de vue sociologique, les enquêtes de Ballion (1973) et Kalaora (1993) sur la fréquentation des forêts périurbaines nous enseignent que les usages et les représentations de la forêt étaient généralement stratifiés en fonction de la position sociale dans les années 1970. À un usage contemplatif (cf. figure 3), celui des classes moyennes aisées et diplômées, s'opposait un usage instrumental (chasse, cueillette, pique-nique), caractéristique des classes populaires. Dans les années 1980, des questions sur l'environnement sont apparues dans les enquêtes, correspondant à une sensibilité écologique en augmentation. En parallèle, la logique de classe, qui stratifiait les pratiques auparavant, n'opérait plus de la même manière. Concernant les années 1990, Bernard Lahire (2004) conclut que la majorité des personnes ont un profil dissonant : leurs pratiques culturelles ne sont plus le reflet de la classe sociale à laquelle ils sont censés appartenir, c'est-à-dire qu'un même individu exerce aussi bien des activités typiques de la classe populaire que de la classe supérieure. Au début des années 2000, l'enquête de l'ONF (2004) nous enseigne que même si la distinction sociale des pratiques n'est plus d'actualité, la fréquentation proprement dite reste déterminée par la situation matérielle et par le niveau de diplôme : les catégories les plus modestes sont moins présentes en forêt que le reste de la population.

1.1.3.2 La fréquentation de la forêt aujourd'hui

1.1.3.2.1 Pourquoi la forêt est-elle si fréquentée ?

Selon l'enquête « Forêts et société » de 2004 (ONF et université de Caen), les forêts françaises accueillent environ 35 millions de visiteurs chaque année, pour 500 millions de visites au total dont 100 millions pour la seule région Île-de-France. Ces chiffres s'expliquent par la présence de la forêt sur tout le territoire français et l'attractivité de ses différents visages :

- les forêts périurbaines tout d'abord, qui complètent les parcs urbains et constituent des espaces de vraie nature facilement accessibles
- de même, les forêts proches de la mer, des stations touristiques de montagne ou des sites naturels et historiques très fréquentés, forment un écrin de verdure et un lieu apprécié pour randonner, pique-niquer à l'ombre ou trouver un peu de tranquillité
- enfin, les bois et forêts sont des éléments indissociables de l'identité et de la vie des campagnes. La forêt et la filière bois participent à l'économie locale. Les habitants vont faire leur bois de chauffage, chasser, cueillir le muguet ou les champignons, mais aussi, tout comme les citadins, se promener.

Au niveau des forêts publiques, l'accueil du public est une mission qui a toute sa place. En effet, le Code forestier stipule à l'article L. 1 : Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. Cet aspect est à nouveau souligné au niveau du titre VIII du livre III par l'article L. 380-1 : Dans les forêts relevant du régime forestier et en particulier dans celles appartenant au domaine privé de l'État et gérées par l'Office national des forêts en application de l'article L. 121-2, l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible.

1.1.3.2.2 La distance à la forêt joue-t-elle sur sa fréquentation ?

Des facteurs propres à la forêt jouent un rôle dans son niveau de fréquentation : près des grandes agglomérations, c'est la simple présence d'un espace naturel dans un environnement urbanisé qui est recherchée ; dans d'autres lieux, ce sont les sites, paysages et éléments remarquables qui attirent le visiteur ; plus rarement, des possibilités d'activités particulières, comme les parcours acrobatiques en hauteur intéressent un public spécifique.

Toutefois, la fréquentation d'une forêt dépend tout d'abord de conditions qui lui sont extérieures. L'attractivité touristique des espaces proches (mer, montagne, parcs naturels, monuments ou sites renommés), mais aussi et surtout l'importance de la population environnante, sont alors les facteurs les plus déterminants. La proximité à une forêt est donc le critère le plus important influant sa fréquentation.

Au cours des 12 derniers mois, êtes-vous allé en forêt	**Tous les jours ou presque**	**Une fois par semaine**	**Une fois tous les 15 jours**	**Une fois par mois**	**Plusieurs fois par an**	**Jamais**
Ensemble	3	12	11	16	29	29
Distance à la forêt la plus proche						
Moins de 15 minutes	5	17	16	21	25	17
Entre 15 et 30 minutes	1	11	11	18	34	26
Entre 30 minutes et 1 heure	1	2	4	9	41	44
Plus d'une heure	4	0	1	4	36	55
J'y vais à pieds	15	18	5	12	23	26
Ne savent pas	0	0	1	2	18	79

Tableau 1 : Fréquentation des forêts (en %) en fonction de la distance à la forêt la plus proche
(Source : ONF et université de Caen, 2004)

En 2004, 55 % de la population située à plus d'une heure en voiture de la forêt la plus proche ne vont jamais en forêt, contre 29 % en moyenne. Dès lors, la région d'habitation et son taux de boisement sont des éléments déterminants. C'est ainsi que les régions où l'on fréquente le plus la forêt, telles que celles de l'Est (Lorraine, Alsace et Franche-Comté) et du Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin), sont aussi les plus boisées, et qu'à l'inverse, dans la région Nord - Pas-de-Calais, la moins boisée, la fréquentation est la plus basse. Les 29 % de Français qui ne sont jamais allés en forêt au cours des douze derniers mois sont généralement des personnes âgées, des individus aux revenus modestes, ou à mobilité réduite, ou ne disposant pas de moyen de locomotion. À l'opposé de cette population, les jeunes de 15 à 24 ans vont aussi moins fréquemment en forêt que la moyenne. Les principales raisons qu'ils invoquent sont le manque de temps (47 % contre 34 % en moyenne) et le manque d'attirance pour la forêt (44 % contre 26 % en moyenne).

1.1.3.2.3 Comment le public se rend-il en forêt ?

Moyens de transport	%	Temps passé en forêt	%
À pied	31	Toute la journée	8
En voiture	62	La demi-journée	33
En vélo	4	Environ deux heures	42
En transport en commun	1	Moins de deux heures	17
Autres	2		

Nombre de personnes	%	Avec qui ? (Plusieurs réponses possibles)	%
Une	14	Enfant(s)	39
Deux	35	Conjoint	49
Plus de deux	51	Autres membres de la famille	26
		Amis	29
		Groupe (association…)	4

Tableau 2 : Modalités de la dernière visite en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2010)

D'après ces résultats, la sortie en forêt est surtout une sortie de 2 à 4 heures, effectuée en famille ou entre amis. Si la voiture reste le moyen de transport le plus fréquent pour se rendre en forêt, un tiers des personnes interrogées choisit un moyen non motorisé pour se rendre en forêt.

1.1.3.2.4 Quelles activités sont pratiquées en forêt ?

La sortie en forêt entre en concurrence avec de nombreuses autres activités, d'autant plus que sur le plan matériel, aller en forêt suppose que soient réalisées de multiples conditions : existence d'une forêt proche et accessible, plage de temps suffisante, météorologie favorable, accompagnants disponibles, moyen de transport… Avec autant de contraintes, il pourrait même paraître surprenant que tant de personnes fréquentent la forêt. Cela semble donc signifier que la sortie en forêt répond à des attentes spécifiques que d'autres activités, y compris la fréquentation d'autres espaces de plein air, ne peuvent satisfaire.

Principales activités de loisirs pratiquées en forêt (3 réponses possibles, total des items > 100)	**% 2010**	**% 2004**	**Profil surreprésenté 2004**
Faire une promenade en famille ou avec des amis	64	58	Femmes (65 %)
Cueillir des fleurs, des fruits ou des champignons	31	35	
Promener les enfants	24	24	25-34 ans (45 %)
Faire du sport (vélo, jogging, randonnée, équitation)	22	22	15-24 ans (36 %)
Me reposer, jouer ou pique-niquer sur place	20	15	15-24 ans (23 %) 25-39 ans (21 %) Bac + 2 (21 %)
Observer les plantes et les animaux	20	15	Bac (21 %) Standing aisé (18 %)
Faire une promenade seul	16	16	65 ans et plus (32 %) Divorcés (30 %) Séparés (33 %)
Sortir le chien	14	20	
Chasser ou pêcher	6	7	Artisans (19 %)
Faire des parcours aménagés dans les arbres	4	3	
Couper ou ramasser du bois	3	5	Agriculteurs (18 %)
Simplement traverser la forêt en voiture	3	7	
Pratiquer une activité motorisée (moto verte, 4×4)	2	1	

Tableau 3 : Activités pratiquées en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2010 et 2004)

Les résultats 2010 nous enseignent que parmi les activités de la population qui est allée au moins une fois en forêt dans l'année, la promenade sous toutes ses formes (en famille, avec des amis, avec les enfants) reste la sortie phare. Environ un tiers de la population des visiteurs en forêt se livre à la cueillette des fleurs, des fruits ou des champignons (31 %) et 22 % au sport. Ces trois activités étaient déjà les plus pratiquées en 2004.

Les hommes et les femmes ont des activités différentes en forêt : les hommes se promènent plus souvent seuls (20 % contre 16 % en moyenne), vont chasser ou pêcher (11 % contre 7 %), couper et ramasser du bois (8 % contre 5 %). Les femmes vont plus souvent que les hommes en forêt avec les enfants (30 % contre 24 % en moyenne), en famille ou avec des amis (65 % contre 58 %). D'autres activités, comme la cueillette, la sortie du chien ou le sport, sont pratiquées par les deux sexes sans distinction.

Les activités sont également différentes selon les âges. Les plus jeunes pratiquent plus souvent le sport (35 % contre 22 % en moyenne pour les 15-24 ans, 30 % pour les 25-34 ans). Les 25-49 ans se promènent plus souvent avec les enfants que le reste de la population (46 % contre 24 % en moyenne pour les 25-34 ans, 36 % pour les 35-49 ans). Ceux qui se promènent seuls, enfin, sont plus souvent des hommes de plus de 65 ans, retraités, et diplômés du supérieur.

La position sociale différencie relativement peu les occupations en forêt. Le pique-nique et le repos ne sont plus, comme par le passé, des activités typiques de la classe populaire en forêt : ce sont plutôt des habitants des grandes villes, des classes moyennes diplômées, relativement jeunes, et fréquentant la forêt de manière ponctuelle (plusieurs fois par an) qui s'y livrent le plus souvent. L'observation des plantes et des animaux, activité contemplative par excellence, reste une activité de classe moyenne. Elle est moins marquée par le niveau de diplôme que la cueillette des fleurs, des fruits ou des champignons (45 % des Bac + 2 pratiquent cette activité contre 35 % en moyenne).

1.1.3.2.5 Pourquoi se rend-on en forêt ?

L'analyse des réponses à la question relative aux raisons de se rendre en forêt (ONF et université de Caen, 2004) a dégagé quatre types de représentation de la forêt.

- **La forêt comme espace d'évasion hors la ville**

Lorsque vous allez en forêt pour vos loisirs, vous y allez principalement pour :	**OUI %**	**Profil surreprésenté**
le calme, la tranquillité, le silence	78	Bac (84 %)
vous détendre dans un cadre naturel	76	Diplômés du supérieur (83 %)
respirer l'air pur, vous oxygéner	74	Femmes (78 %)
le contact avec la nature	74	50-64 ans (85 %) Ruraux (79 %)

Tableau 4 : Raisons principales d'aller en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2004)

Les quatre raisons principales de se rendre en forêt (75 % en moyenne) forment un ensemble plutôt consensuel de représentation de celle-ci comme espace d'évasion hors de la ville. Dans ce type de représentation, la forêt apparaît comme un espace de nature qui fait contrepoids, en tant qu'espace non pollué, calme et silencieux, à l'environnement urbain.

Aller en forêt pour se détendre dans un cadre naturel apparaît comme la raison la plus typique de la classe moyenne supérieure : elle concerne surtout des diplômés du supérieur, actifs, d'âge moyen, disposant d'un revenu supérieur à 1 500 euros par mois, des ménages de plus de trois personnes, avec une fréquentation régulière de la forêt. Le contact avec la nature réunit une légère surproportion de ruraux, ainsi que des individus plus âgés.

- **La forêt comme espace de sociabilité et de partage**

Partager un moment agréable avec la famille et les amis est une raison de se rendre en forêt qui sort dans 67 % des cas. Ceci correspond à un deuxième type de représentation, la forêt comme espace de sociabilité et de partage, qui concerne le plus souvent les femmes, les ménages de plus de trois personnes et les couples mariés. On y trouve aussi bien des individus au standing modeste, que des individus disposant d'un revenu supérieur à 2 200 euros. Enfin, les individus habitant en milieu rural y sont moins présents, à l'inverse des habitants des grandes villes de plus de 100 000 habitants, dont cela semble être l'attente.

- **La forêt comme espace d'évasion hors du quotidien**

Lorsque vous allez en forêt pour vos loisirs, vous y allez principalement pour :	**OUI %**	**Profil surreprésenté**
être dans un espace de liberté sans contrainte	62	Femmes (66 %)
la contemplation des paysages, le rêve, l'inspiration	51	65 ans et plus (59 %)
échapper à un milieu stressant	41	Ouvriers (50 %)

Tableau 5 : Raisons principales d'aller en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2004)

La forêt comme espace d'évasion hors du quotidien est caractéristique d'une classe moyenne modeste qui fréquente peu la forêt. Elle concerne une frange féminisée, mais moins diplômée, moins aisée et plus âgée, de la classe moyenne, confrontée à un quotidien chargé de contraintes. L'item « échapper à un milieu stressant » réunit plus souvent des ouvriers, aux revenus modestes, célibataires, peu diplômés. Les habitants en milieu rural y sont sous-représentés.

- **La forêt comme cadre propice à l'exercice physique**

Lorsque vous allez en forêt pour vos loisirs, vous y allez principalement pour :	**OUI %**	**Profil surreprésenté**
pratiquer une activité physique afin de vous maintenir en forme et en bonne santé	25	BEPC (36 %) Hommes (28 %)
la performance physique	13	Hommes (17 %)

Tableau 6 : Raisons principales d'aller en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2004)

Les hommes de milieu modeste, les ouvriers, les personnes âgées de 65 ans et plus, recherchent plus souvent que le reste des usagers la forêt pour se maintenir en forme et se dépenser. La fréquentation est plus régulière que dans le cas de la forêt « évasion hors du quotidien », mais la proportion de la population concernée est moindre. C'est le seul type de représentation de la forêt qui réunit de manière homogène les traits de la classe populaire (plutôt masculine) ; la part féminine de la classe populaire se retrouve dans le deuxième type, la forêt comme espace de sociabilité.

1.1.3.2.6 Qu’est-ce qui gêne le public en forêt ?

Lorsque vous allez en forêt, êtes-vous gêné par	**% 2010**	**% 2004**
la présence d’ordures	74	76
les voitures, les motos	50	51
les chasseurs	39	44
le bruit	22	20
les chiens	12	9
le manque de sécurité	10	10
les vélos, les VTT	9	9
les équipements pour le public	4	/
les autres promeneurs	2	1
Ne ressent aucune gêne	8	4

Tableau 7 : La gêne du public en forêt

(Source : ONF et université de Caen, 2010 et 2004)

En 2010 comme en 2004, le manque de propreté constitue le motif d'insatisfaction principal des visiteurs en forêt, confirmant la primauté à accorder à cette question dans la gestion de l'accueil du public. La gêne déclarée par la moitié des visiteurs vis-à-vis des voitures et des motos ne peut que conforter le choix politique de fermer un certain nombre de routes à la circulation publique. En revanche, la gêne vis-à-vis des chasseurs, même si elle diminue de 5 points entre 2010 et 2004, confirme le besoin de communiquer sur la chasse en tant qu'acte de gestion, au-delà de la nécessité d'adapter les pratiques dans les forêts très fréquentées.

Accueillir le public tout en préservant les autres fonctions de la forêt

Espace de nature, la forêt abrite une faune et une flore riches et diversifiées. C'est également un espace géré pour procurer à ses propriétaires publics ou privés, et à la société, des ressources renouvelables de qualité (bois, eau). De plus, dans de nombreux endroits, c'est un milieu qui participe à la protection des populations contre les risques naturels (érosion, inondations).

Il appartient donc aux gestionnaires forestiers d'organiser la fréquentation et la gestion forestière pour que la forêt puisse tout à la fois assurer ses différentes fonctions dans la durée - c'est le principe même de la gestion durable - mais aussi mieux répondre aux besoins variés des visiteurs et des populations riveraines. L'accueil du public est une mission à part entière en forêt publique, et elle est également partagée par la forêt privée : près de neuf propriétaires sur dix laissent l'accès libre à leurs bois.

1.2 La forêt de Haye et le parc de loisirs

Ce deuxième chapitre est consacré à la présentation de la forêt de Haye et du parc de loisirs, support de l'étude.

1.2.1 La forêt de Haye

1.2.1.1 Une forêt périurbaine, de par sa situation géographique

Le massif forestier de Haye apparaît sur une carte géographique (cf. figure 4) comme une vaste tache verte, à l'ouest de Nancy. Situé dans une boucle décrite par la Moselle, il couvre environ 10 000 ha, sur un plateau allant de Toul à Nancy, dans le département de la Meurthe-et-Moselle. La forêt de Haye est découpée par les autoroutes A31 et A33, à la fois d'est en ouest en son centre et du nord au sud à l'est (rocade de l'agglomération de Nancy). À noter que seulement 8 km séparent le centre du massif de la place Stanislas et que la fréquentation du massif est estimée à 1,5 million de visites par an (ONF, 2002).

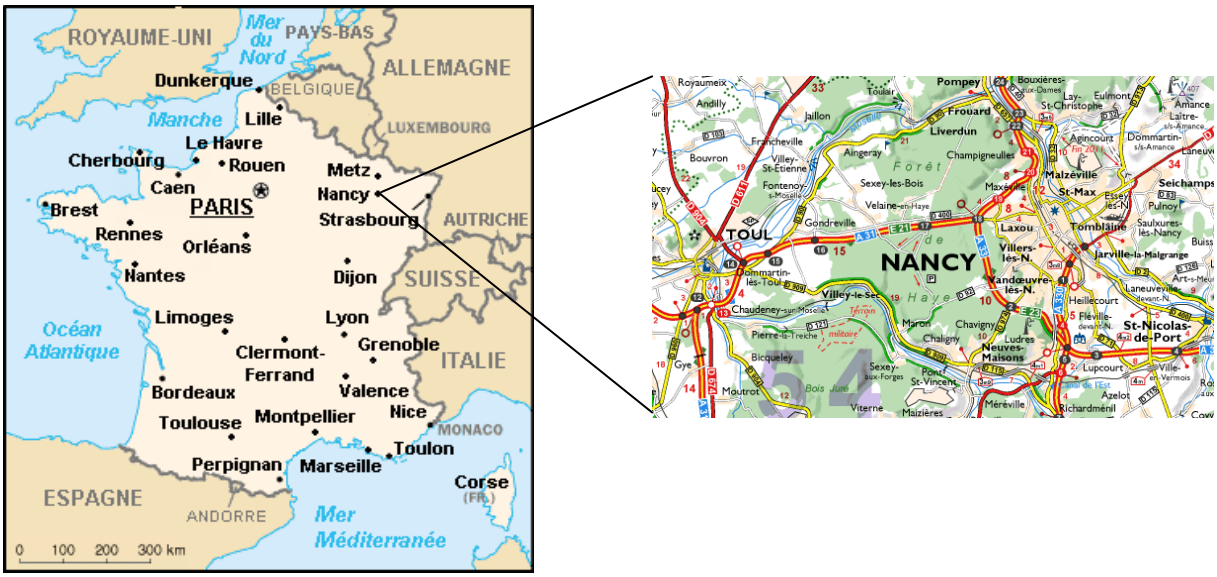

Figure 4 : Localisation de la forêt de Haye aux échelles nationale et locale

(Sources : www.populationdata.net, www.viamichelin.fr)

Ce massif appartient à un vaste ensemble qui s'aligne, en arc de cercle, de la frontière franco-luxembourgeoise jusqu'à l'ouest du département des Vosges. Ce vaste ensemble boisé couvre une ligne continue de plateaux, tombant en falaise rapide (cuesta) vers l'est, et dont l'altitude est de l'ordre de 400 à 500 m : ce sont les côtes de Moselle.

1.2.1.2 Il était une fois la forêt de Haye…

- **Un espace autrefois habité**

Contrairement à ce que l'on pourrait penser en contemplant aujourd'hui la forêt qui s'étend à perte de vue, l'ouest de Nancy a longtemps été cultivé (Venet, 1983). De nombreux vestiges gallo-romains (pierriers et terrasses notamment) datant des Ier et IIe siècles après J.-C. l'attestent. La forêt était alors réduite à quelques bosquets servant à la construction, au chauffage et à l'artisanat. C'est seulement à partir du XVIe siècle que le réseau de routes actuel fut tracé, et à partir du XIXe siècle qu'il fut empierré.

- **Un passé industriel important**

Dès le Moyen Âge, le massif de Haye a été marqué par l'exploitation du fer : le taillis permettait de produire le charbon nécessaire aux forges, et le minerai était extrait de mines creusées à flanc de coteau (on retrouve des entrées de mines sur les versants de Frouard et Champigneulles notamment). Cette industrie a même eu une influence sur la sylviculture menée au sein du massif, en retardant la mise en œuvre de la futaie régulière. En effet, de par sa structure, la futaie régulière produit plus de bois d'œuvre et moins de bois de chauffage que le taillis sous futaie. Or le bois de chauffage était nécessaire pour produire le charbon qui alimentait les forges.

- **Un passé forestier de premier ordre**

L'installation de l'École forestière à Nancy en 1824 a fait de la forêt de Haye un terrain de recherche sylvicole de première importance. Des générations de chercheurs y ont modernisé la sylviculture (en développant notamment la futaie régulière), et des générations de forestiers y ont appris leur métier. La présence du Centre national de formation forestière de l'ONF ajoute encore au poids du massif dans l'enseignement forestier. Des futaies régulières de hêtre parmi les plus belles de France composaient ce massif avant la tempête de 1999.

- **La tempête du 26 décembre 1999**

Le matin du 26 décembre 1999, l'ouragan Lothar frappe le Nord-Est de la France. En quelques heures, il bouleverse de façon dramatique les paysages. La Lorraine et notamment le pourtour nancéien ont payé un lourd tribut à cet accident climatique. Une grande partie des forêts de part et d'autre des boucles de la Moselle a vu le travail de générations de forestiers s'effondrer. Des kilomètres carrés de belles futaies ont été détruits (cf. figure 5).

Figure 5 : Chablis de hêtres en forêt de Haye
(Source : André Alain / ONF)

1.2.1.3 Une forêt à vocation de production

- **Une forêt soumise au régime forestier**

Le cœur du massif, forêt domaniale d'environ 6 500 ha, est entouré d'une auréole de petites forêts communales (cf. annexe 1 p. 71). Leur position périphérique s'explique par le fait qu'elles sont situées sur d'anciens terrains domaniaux cédés aux communes suite au cantonnement des droits d'usage. Opération faite au milieu du XIXe siècle, ce cantonnement remplaça la récolte anarchique et diffuse de bois par les habitants riverains sur l'ensemble du massif, par la mise à disposition d'une forêt communale bien délimitée, bornée, soumise au régime forestier et aménagée.

- **Des futaies feuillues**

Le massif de Haye a avant tout une fonction de production. La forêt domaniale est divisée en environ 500 parcelles. Le premier aménagement, datant de 1862, indique que « tous les peuplements sont constitués en taillis sous futaie ». Il est alors décidé d'en réaliser la conversion en futaie régulière, comme dans de nombreuses forêts françaises. Quant aux forêts communales du massif, elles comptent une vingtaine de parcelles en moyenne. Traitées également auparavant en taillis sous futaie, elles ont toutes été menées vers une futaie de hêtre ou de mélange hêtre-chêne, par conversion ou transformation lors des derniers aménagements.

Si la plupart des communes tirent un revenu plus ou moins important de leur forêt, variable selon la surface, la situation et l'objectif principal, certaines ont plus particulièrement investi chaque année pour obtenir une forêt de qualité.

Figure 6 : Futaie de hêtre en forêt de Haye

(Source : www.hederahelix.over-blog.fr)

Le massif de Haye est majoritairement composé de hêtres (cf. figure 6), favorisés par le climat et le sous-sol calcaire, mais aussi d'autres essences comme les chênes, le frêne, le charme et les érables. Recevant en moyenne 728 mm / an de précipitations, le massif de Haye est soumis à une température moyenne annuelle de 9,5 °C et à une saison végétative hors gel qui dure 7 mois. La récurrence des étés secs ces dix dernières années inquiète les gestionnaires. Même si les régénérations naturelles ont été bonnes et abondantes, il faut cependant prévoir de ne pas laisser se réinstaller une dynamique où le hêtre serait trop dominant sur les quelques 2 000 ha en reconstitution. Il serait préférable d'envisager de recréer une forte biodiversité dans le mélange des espèces pour anticiper sur les changements climatiques à attendre.

- **Un massif bientôt classé en forêt de protection**

Suite aux atteintes à ce massif, dues principalement à l'urbanisation et à la création d'infrastructures routières, plusieurs associations ont initié, le 4 octobre 2006, la démarche pour obtenir le classement du massif en forêt de protection. Le préfet de Meurthe-et-Moselle a constitué le comité de suivi du massif de Haye le 30 avril 2009 et a proposé le lancement officiel des études visant à ce classement, avec la création de cinq groupes de travail. Ceci a conclu à un accord ministériel pour la réalisation d'une enquête publique, actuellement en cours, qui doit arrêter un périmètre, et aboutir au classement du massif vers 2014.

La demande qui a été portée par le syndicat mixte est d'exclure le parc de loisirs du périmètre de la forêt de protection, car ce classement, qui fige l'utilisation du sol, empêcherait tous types de travaux : construction et agrandissement de bâtiment, fouille, création de voies, installation d'équipements sportifs et de loisirs…

1.2.2 Le parc de loisirs de la forêt de Haye

1.2.2.1 Un parc situé en pleine forêt mais très bien desservi

Situé sur le territoire communal de Velaine-en-Haye, le parc de loisirs est établi en forêt domaniale, en plein cœur du massif de Haye (cf. annexe 2 p. 73). Les aménagements réalisés font bénéficier les usagers d'un environnement naturel de qualité, et présentent paradoxalement l'avantage d'une accessibilité aisée. En effet, la zone de loisirs est desservie par le sud en empruntant l'A31 avec un échangeur débouchant presque directement sur l'entrée du parc ou la route départementale RD 400. Ces voies assurent un accès rapide depuis l'agglomération nancéienne à l'est et depuis Toul à l'ouest. Le parc peut également constituer une halte temporaire pour certains usagers de l'A31.

1.2.2.2 Une ancienne base militaire réaménagée

Après les conflits de la Deuxième Guerre mondiale et dès 1951, les 523 ha du parc de Haye sont mis à disposition de l'OTAN pour y abriter une base militaire. Pendant plus de 15 ans, l'armée américaine construit et gère plus de 120 bâtiments de taille variable, dont des garages, des bureaux, une chapelle, une salle de sport… En 1967, le parc de Haye est remis à disposition de la France, et depuis cette date, le terrain et l'ensemble des infrastructures (voirie, bâtiments) sont propriétés de l'État français (France Domaine). La gestion du parc est assurée par l'ONF, étant donné son état boisé. Le gestionnaire décide alors de diviser le parc de Haye en 3 zones (cf. annexe 3 p. 75) :

- **une zone commerciale**

Une surface de 280 hectares est réservée pour créer une zone d'activités. Celle-ci abrite aujourd'hui une soixantaine d'entreprises du secteur tertiaire : logistique, BTP, imprimeries… Elles louent les bâtiments (propriétés de l'État par France Domaine) à l'ONF, à des prix très attractifs, tout en profitant des avantages de la proximité du réseau autoroutier et de l'agglomération nancéienne. En revanche, cette location par des baux commerciaux de 12 ans freine les sociétés dans leurs investissements : une entreprise hésite souvent à investir sur des immeubles loués. Le parc immobilier est de ce fait en plutôt mauvais état.

La récente réflexion au sein de l'Administration sur le parc immobilier de l'État et le recentrage de l'ONF sur ses missions de cœur de métier ont amené France Domaine à étudier la vente cette zone d'activités.

- **une zone ONF**

Sur 18 hectares sont installés plusieurs entités de l'ONF : le campus, le pôle de Nancy du département Recherche et Développement de la direction générale et le siège de l'unité territoriale du Grand Nancy.

- **une zone de loisirs**

Le 21 août 1968, le ministre de l'Agriculture, sur proposition de l'ONF, décide de créer un parc de loisirs sur 225 ha. Le but de ce parc est la mise à la disposition du public d'équipements touristiques, sportifs et culturels dans un cadre forestier. Il s'agit d'une réalisation d'intérêt général sans but lucratif. Cet espace constitue une opportunité pour héberger des activités consommatrices d'espace (musée de l'Auto, tennis club, association sportive Nancy Lorraine) et ne pouvant pas aisément être accueillies ailleurs au sein de l'agglomération nancéienne. Ces entités s'installent alors dans les anciennes constructions militaires, vastes et fonctionnelles, du parc de loisirs. Pour diversifier l'offre et ainsi répondre à une demande grandissante d'amateurs de nature, l'ONF procède alors à des aménagements sommaires : allées, bancs, jeux pour enfants…

1.2.2.3 Un parc ayant sa propre gouvernance

Le 1er juillet 1972, la gestion des 225 ha de la zone de loisirs est confiée au *syndicat mixte pour la réalisation et la gestion du parc de loisirs de la forêt domaniale de Haye* (cf. annexe 4 p. 77), créé pour l'occasion. Rapidement, de nouvelles activités se développent. Le syndicat mixte veille toutefois à la protection des espaces forestiers et à la limitation des installations aux seuls bâtiments existants. Le parc de loisirs de la forêt de Haye rencontre alors immédiatement son public, urbain et motorisé, groupes et familles, associations sportives ou éducatives. La concession de gestion avait été établie pour 40 années ; elle prend donc fin au 30 juin 2012. Nous verrons par la suite en quoi cette échéance est importante dans le cadre du projet.

Comme le précise l'annexe 5 (p. 83), le syndicat est administré par un comité syndical composé de 11 délégués élus par les collectivités et établissements publics intéressés à raison de :

- 5 délégués pour le conseil général de Meurthe-et-Moselle
- 5 délégués pour la communauté urbaine du Grand Nancy
- 1 délégué pour la commune de Velaine-en-Haye.

Un président est élu par le comité syndical pour un mandat de 3 ans non renouvelable. Même si ce n'est pas inscrit dans les textes, le principe retenu est l'alternance de la présidence entre un délégué du conseil général et un délégué de la communauté urbaine.

Le comité syndical veille au respect du but du parc de loisirs, qui est de mettre à la disposition des populations des équipements touristiques et culturels susceptibles de favoriser les loisirs et la détente de plein air. Pour parvenir à atteindre ce but, les membres adhérents apportent une contribution financière fixée comme suit :

- en termes d'investissement : le conseil général et la communauté urbaine participent à hauteur de 49,5 % chacun, la commune de Velaine-en-Haye à hauteur de 1 %. Le budget d'investissement était de l'ordre de 60 000 € en 2011.
- en termes de fonctionnement : le conseil général et la communauté urbaine participent à hauteur de 49 % chacun, la commune de Velaine-en-Haye à hauteur de 2 %. Le budget de fonctionnement était de l'ordre de 450 000 € en 2011.

Il est important de noter que le conseil général de Meurthe-et-Moselle a annoncé courant 2011 qu'il souhaitait se retirer très prochainement du comité syndical. Nous voyons immédiatement les conséquences que cela va entraîner sur le budget du syndicat.

Le directeur du syndicat mixte est nommé par le comité syndical. Il est mis à disposition par l'ONF, par une collectivité ou par un établissement public. Depuis que l'ONF est sorti du comité syndical en 2001 (pour des raisons fiscales), c'est lui qui propose le directeur. Sur délégation du président, celui-ci administre le parc de loisirs et est investi de l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel. À ce jour, une secrétaire comptable, un technicien et deux adjoints techniques constituent le personnel.

1.2.2.4 Un parc offrant une multitude d'activités

Au cœur de la forêt domaniale de Haye, le parc de loisirs propose un vaste éventail d'activités pour petits et grands. Certaines sont proposées gratuitement par le syndicat mixte, les autres étant accessibles de manière payante et proposées par les différents locataires du parc. En effet, 17 locataires (associations et sociétés) sont installés dans les anciens bâtiments de la base américaine et louent ces espaces afin d'y réaliser leurs propres activités. Le plan du parc est visible à la figure 7 ci-après.

Nota bene : Toutes les associations situées au sein du parc ont le statut d'association loi de 1901.

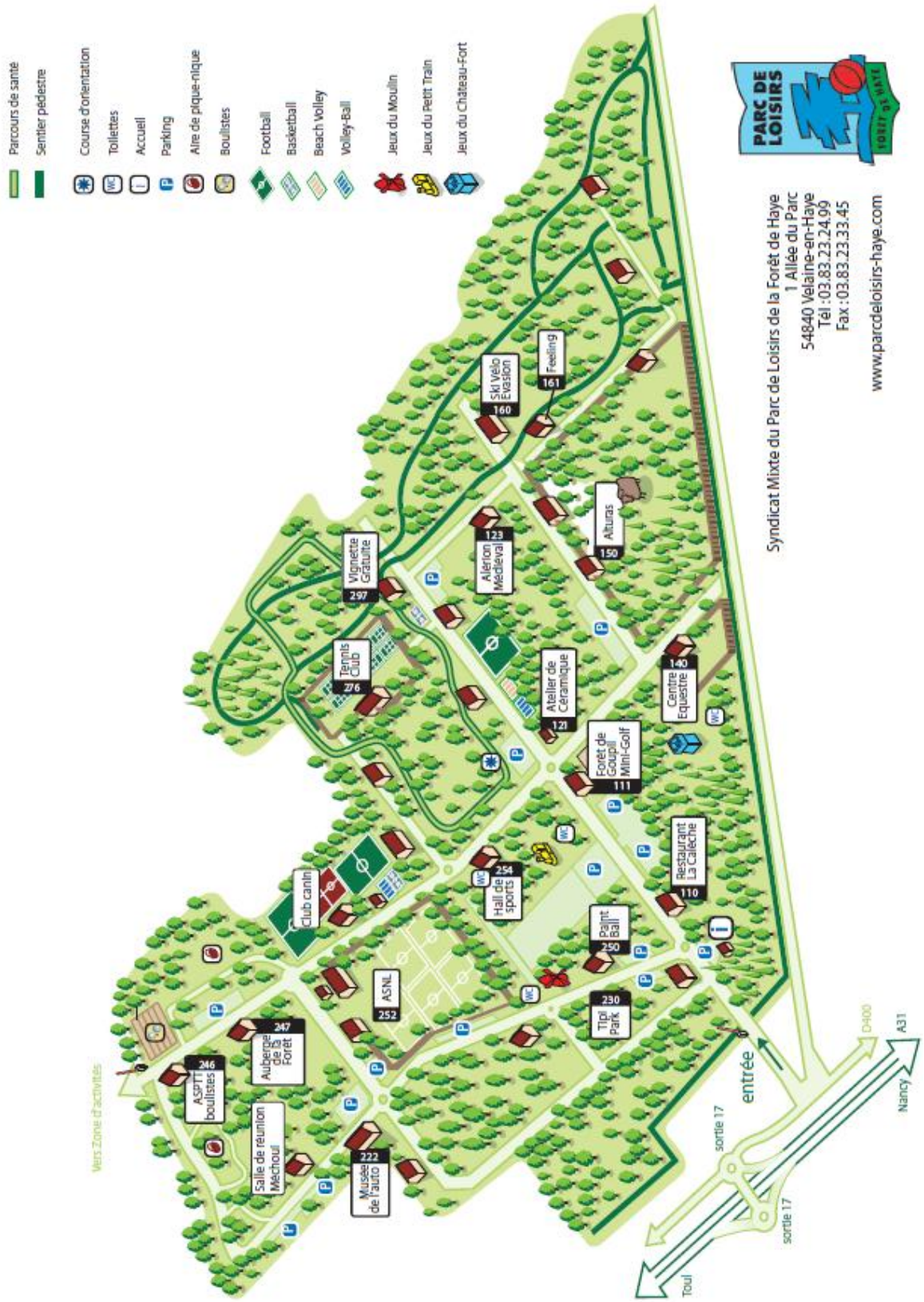

Figure 7 : Plan du parc de loisirs de la forêt de Haye

(Source : Syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye)

1.2.2.4.1 Les activités de loisirs

Cette première partie aborde les différentes activités de loisirs proposées au sein du parc.

- **les aires de jeux gratuites**

Trois aires de jeux (moulin, petit train et château fort) sont mises à disposition gratuitement par le syndicat mixte. Elles comprennent balançoires, toboggans, cabanes, tyrolienne, bascules… À noter que certains équipements sont réservés aux personnes en fauteuil roulant.

En termes d'activités de loisirs, le syndicat mixte organise deux manifestations annuelles sur l'ensemble du parc : la fête du printemps, journée portes ouvertes qui a lieu au retour des beaux jours, et la Saint-Nicolas avec son défilé de chars.

- **Musée automobile de Lorraine**

Implanté dans le parc depuis sa création en 1969, le musée automobile de Lorraine offre plusieurs prestations : la visite d'un musée de véhicules anciens, la « prise en pension » et la location événementielle (mariage, rallye…) de véhicules. Cette association vit grâce à 6 bénévoles ; 130 particuliers lui confient leur véhicule ; les chiffres de la fréquentation du musée et des locations n'ont pas été communiqués.

- **Forêt de Goupil et mini-golf**

Cette SARL installée en 2005 propose deux activités sur un même lieu. À la Forêt de Goupil, on trouve des jeux pour les enfants de 2 à 12 ans : structures gonflables, piscines à boules, toboggans, trampolines… Quant au mini-golf, c'est un parcours de 18 trous ouvert aux enfants et aux adultes. Le fonctionnement des deux activités, assuré par 8 permanents et 10 temporaires, permet d'atteindre environ 30 000 visites par an.

- **Club canin du Grand Nancy**

En cours d'emménagement au sein du parc, le club canin du Grand Nancy permet à ses 280 adhérents d'éduquer et de dresser leur propre chien. Il possède l'ensemble du matériel nécessaire à cet exercice et organise des manifestations ponctuelles (concours…).

- **Atelier de céramique**

L'atelier de céramique, présent depuis 2007, est composé de deux structures : une partie privée et une partie associative.

D'une part, on trouve le centre de formation professionnelle privé *Céline Laurent Céramique*. Cette activité est encadrée par une céramiste professionnelle exerçant en profession libérale et qui fait également appel à d'autres formateurs professionnels (bronzier, peintre…). 160 personnes profitent des différentes prestations proposées.

D'autre part, on trouve l'association Al Terre Native qui promeut l'art céramique et réalise des manifestations (Chemin de la céramique à Sion).

- **Alérion Médiéval**

Association installée sur le site du parc de loisirs depuis 1999, Alérion Médiéval permet à ses dix adhérents de réaliser des reconstitutions historiques et des animations médiévales.

- **Club Vignette Gratuite**

Les 230 adhérents du Club Vignette Gratuite réalisent, dans le cadre de leur association, des sorties, promenades, rallyes avec leurs véhicules de collection, et ce, depuis 1987. L'association met également à disposition de ses adhérents un atelier de réparation-restauration.

1.2.2.4.2 Les activités sportives

Dans cette deuxième partie sont présentées les différentes activités sportives qu'il est possible de réaliser dans le parc.

- **les équipements sportifs gratuits**

Le parc de loisirs met à disposition du public gratuitement plusieurs équipements sportifs : terrains de basket-ball, de football, de beach-volley, de volley-ball, de bicross, table de ping-pong, hall de sports, parcours de santé, sentiers pédestres, course d'orientation.

- **Ski Vélo Évasion**

Implantée dans le parc depuis 1970, Ski Vélo Évasion est une association qui loue des VTT, des skis-surfs, du matériel de speed-ball, de tir à l'arc, de ping-pong, de badminton et de paint-ball. L'association fonctionne avec un bénévole et reçoit, selon ce dernier, environ 7 000 visites par an.

- **ASPTT boulistes**

La section boulistes de l'ASPTT permet à sa quarantaine d'adhérents de s'adonner à leur passion, la pétanque, sur terrain couvert ou extérieur. Association loi de 1901, elle est présente dans le parc depuis 1982 et fonctionne avec cinq bénévoles.

- **Centre équestre**

Pour des raisons administratives, le centre équestre qui est présent depuis 1978 dans le parc s'est scindé en deux structures au 1er septembre 2011.

D'une part, on trouve l'école d'équitation du parc de Haye. Ayant un statut d'exploitation agricole, elle fonctionne avec un gérant et trois salariés (deux moniteurs, un palefrenier). Les 280 clients peuvent prendre des cours ou réaliser des stages avec la quarantaine de chevaux et poneys présents sur le site. Il est également possible de confier à l'école d'équitation des bêtes en pension.

D'autre part, on trouve le centre équestre de la forêt de Haye. Avec ses 15 bénévoles, cette association promeut l'équitation et réalise des manifestations équestres (pony game).

- **Tennis club Nancy Forêt de Haye**

Présent depuis l'ouverture du parc en 1970, le club de tennis est installé sur 3,5 ha. De statut associatif, il permet à ses 450 adhérents de jouer au tennis sur 24 courts, dont 16 extérieurs. Ceci en fait un des plus grands clubs de France. Il fonctionne avec quatre salariés.

- **Association sportive Nancy Lorraine**

Implantée au sein du parc depuis 1968, l'ASNL promeut la pratique du football. Elle comprend un centre de formation agréé pour 62 jeunes de 15 à 20 ans, ainsi qu'un centre de préformation et une école de football pour les plus jeunes. Cette association fonctionne de manière très étroite avec le club professionnel de football, également dénommé ASNL (pour des raisons de lisibilité vis-à-vis du public), qui est une société anonyme sportive professionnelle avec 25 joueurs. Sur le site du parc de loisirs, les deux structures emploient environ 30 permanents.

- **Aventur'est Paintball**

Arrivée au parc en 2007, Aventur'est Paintball est une EURL qui propose, comme son nom l'indique, la pratique du paintball en salle et en extérieur. Cette entreprise fonctionne avec un gérant et reçoit environ 5 000 visites par an.

- **Tipi Park**

Tipi Park, sous statut d'EURL, s'est installé en 2004. L'activité proposée est le parcours acrobatique dans les arbres. Trois permanents sont salariés de la société, qui emploie également jusqu'à huit saisonniers. Le nombre d'entrées annuel n'a pas été communiqué.

1.2.2.4.3 Les services

En sus des activités sportives et de loisirs, le parc offre plusieurs services décrits ci-dessous.

- **La Calèche**

Présente au sein du parc de loisirs depuis 1996, la Calèche est un restaurant qui propose également une prestation traiteur. Cette SARL fonctionne avec cinq salariés et sert en moyenne une trentaine de couverts par jour.

- **Auberge de la Forêt**

L'auberge de la Forêt s'est implantée dans le parc en 1986. Elle propose de la restauration rapide et traditionnelle, une prestation traiteur et organise également chaque dimanche un thé dansant. Sous statut de SARL, elle emploie deux permanents et plusieurs intérimaires en fonction des besoins. Le nombre de repas servis n'a pas été communiqué. Cette auberge est actuellement en vente.

- **Location de salles**

Le syndicat mixte du parc de loisirs peut louer au grand public, aux comités d'entreprises, aux écoles, aux centres aérés ou encore aux associations, trois salles ayant une capacité de 50, 200 et 300 personnes. Ces salles contiennent cuisine avec électroménager, mobilier (tables, chaises) et sont situées à proximité d'aires de jeux et de barbecues.

- **Autres services**

Afin d'être le plus exhaustif possible, il est nécessaire de signaler que le syndicat mixte met à disposition du public des aires de pique-nique ainsi que des toilettes à proximité de chacune des aires de jeux gratuites. Enfin, la maison du parc, qui se situe à l'entrée, permet de renseigner les usagers. C'est également dans cette maison que se situent les bureaux du personnel.

1.2.2.4.4 Les associations d'insertion

Deux locataires du parc de loisirs ne proposent pas d'activités en tant que telles au grand public. Ce sont des associations dont l'objet est l'insertion sociale.

- **Alturas**

L'association Alturas est en cours d'installation au sein du parc de loisirs. Depuis 1994, elle était située à Champigneulles, mais elle profite de la libération récente des lieux par l'ancienne ferme forestière pour disposer de vastes locaux entourés de pâturages. Alturas permet la réinsertion sociale de public en difficulté (une vingtaine de personnes en permanence) par des travaux d'entretien d'espaces verts et de bûcheronnage ; ce public est majoritairement masculin. Alturas compte le féminiser à terme en installant un élevage d'alpagas sur les pâtures. Les quatre salariés de l'association pourraient ainsi encadrer un groupe de femmes qui prodigueraient les soins aux animaux, les tondraient et travailleraient la laine.

L'association serait prête à ouvrir ses portes pour que le grand public puisse visiter l'élevage d'alpagas. Ceci permettrait d'intégrer l'association dans l'offre d'activités de loisirs.

- **Association Feeling**

L'association Feeling est installée dans le parc depuis 1992. Son implantation est justifiée par le besoin d'espace ; en effet, les deux salariés de Feeling encadrent deux à trois jeunes en réinsertion en leur faisant développer des moyens utilisés dans le cadre de spectacles ou de manifestations festives (feux d'artifices, sons, lumières, décors…). Elle n'accueille pas de visiteurs ponctuels mais participe activement aux manifestations communes du parc.

« Le poumon du Grand Nancy »

Le parc de loisirs de la forêt de Haye offre un espace de détente de 225 ha situé en plein cœur du massif de Haye et à quelques minutes seulement des agglomérations nancéienne et touloise. Cette ancienne base américaine réaménagée permet à un large public de se retrouver au cœur de la nature tout en bénéficiant d'équipements de loisirs et d'activités sportives nombreuses et variées. Les membres des associations, leurs bénévoles et salariés, les usagers des équipements mis à disposition par le syndicat mixte, les nombreux clients des différentes sociétés et leurs salariés créent la forte fréquentation du site. Régissant la location de 39 000 m² de bâtiments et de 37 ha de terrain, le syndicat mixte qui gère le parc de loisirs fonctionne avec son propre personnel, tant pour l'entretien que pour les aspects administratifs, sous une gouvernance publique multipartenariale.

1.3 Problématique

Le parc de loisirs de la forêt de Haye se situe actuellement dans une période charnière, et ce à plusieurs titres.

Tout d'abord, la concession de gestion du parc au syndicat mixte qui dure depuis 40 ans a pour échéance le 30 juin 2012. On se situe donc dans une période de renouvellement qui doit permettre de mettre à plat et d'actualiser les conditions de gestion du site.

De plus, à l'occasion de sa présidence qui a débuté le 1er juillet 2011, la communauté urbaine du Grand Nancy souhaite qu'un état des lieux exhaustif du parc soit réalisé. Ceci permettra de comprendre les forces et les faiblesses du parc, et ainsi de pouvoir réfléchir aux projets qu'elle compte mener durant son mandat de 3 ans.

Par ailleurs, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a fait connaître son souhait de se retirer du comité syndical, en lien avec sa politique actuelle de se retirer des syndicats mixtes et de se concentrer sur son cœur de métier (social, transport…). Il est donc aussi nécessaire d'imaginer de nouveaux modes de partenariats et de se reposer la question de la forme de la structure de gestion du site.

Projet d'aménagement pour la valorisation du parc de loisirs de la forêt de Haye

C'est sous l'impulsion de la nouvelle présidence de la communauté urbaine du Grand Nancy, et dans le contexte particulier de l'échéance prochaine de la concession de gestion et du retrait prochain du conseil général du comité syndical, qu'est né le projet. Il a pour but de donner une meilleure lisibilité sur les forces et les faiblesses du parc et de définir un plan d'aménagement permettant d'identifier le potentiel du site et des perspectives de valorisation. Ces éléments constitueront un outil important dans ce contexte pour redéfinir un cadre juridique, institutionnel et partenarial.

2 MÉTHODOLOGIE

Après s'être imprégnés du contexte de l'étude, nous allons désormais nous intéresser, dans cette deuxième partie, à la méthodologie employée pour répondre à la problématique posée. Tout d'abord, le premier chapitre fait le point des informations accessibles par la bibliographie. Ensuite, le deuxième chapitre relate les moyens mis en œuvre pour réaliser le diagnostic du parc de loisirs. Le chapitre 2.3 présente ensuite la méthode utilisée pour monter le projet d'aménagement. Enfin, le calendrier est présenté dans la dernière partie.

2.1 Bibliographie

Dans un premier temps, une étude bibliographique a permis de mieux intégrer et cerner la thématique de l'accueil du public en forêt. En effet, la formation d'ingénieur forestier dispensée au centre de Nancy d'AgroParisTech est relativement pointue en termes d'apport sur les fonctions économique et écologique de la forêt, mais l'est moins concernant sa fonction sociale. Cette première phase a donc été l'occasion de se familiariser avec la fréquentation du public en forêt, ses attentes, les activités pratiquées, les raisons de se rendre en forêt. L'étude des quatre forêts domaniales françaises ayant mis en place un schéma directeur d'accueil du public a notamment été particulièrement intéressante.

En parallèle, le recensement d'informations sur le massif de Haye et plus particulièrement sur le parc de loisirs a été mené. Les documents disponibles au centre de documentation forestière de Nancy, à la communauté urbaine du Grand Nancy, au syndicat mixte du parc de loisirs, et notamment le projet de charte forestière de territoire des espaces naturels de l'Ouest nancéien, ont permis de s'immerger dans le contexte propre de l'étude.

2.2 Réaliser le diagnostic du parc de loisirs

Dans un deuxième temps, l'objectif recherché était de réaliser l'état des lieux du parc. Plusieurs actions ont été menées pour y parvenir.

➢ Visite du parc et rencontre des usagers

Afin de prendre connaissance du terrain de manière approfondie, de cerner le fonctionnement du parc, de connaître le profil des usagers fréquentant le site et leurs attentes, 40 personnes ont été interviewées sur la base d'un questionnaire (cf. annexe 6 p. 89), durant 10 à 15 minutes en général. Pour obtenir l'échantillon le plus représentatif possible, ces interviews ont été réalisées lors des différentes visites du site, dans différents endroits du parc et à différentes saisons (hiver, printemps), à différentes périodes (pendant les vacances scolaires et en dehors), à différents moments de la semaine (jour ouvrable sauf mercredi, mercredi) et enfin à différents créneaux horaires (matinée, après-midi). La répartition des différentes interviews dans le temps est disponible en annexe 7 (p. 92), ainsi que le résultat concernant le profil des usagers.

Concernant le questionnaire, les questions étaient volontairement ouvertes, afin de ne pas influencer l'interviewé et de le laisser le plus libre possible dans sa réponse. Il est utile de souligner que les usagers ont toujours répondu favorablement à la demande d'interview, sauf dans deux cas : un couple de grands-parents avec leurs petits-enfants sur le départ et un homme d'environ 35 ans ne souhaitant pas cesser de jouer avec sa voiture radiocommandée.

➢ Rencontre des membres du syndicat mixte

La rencontre des différents membres du syndicat mixte était un passage obligé pour réaliser l'état des lieux souhaité. En effet, ce sont eux qui gèrent le parc au jour le jour, tant au niveau technique que politique, et ils ont une connaissance approfondie du fonctionnement du site. En revanche, leur avis peut manquer de recul sur certains aspects. Ainsi, les cinq agents qui travaillent au syndicat mixte du parc ont été questionnés : le directeur, le technicien, la secrétaire-comptable et les deux adjoints techniques. De plus, parmi les membres du comité syndical, deux délégués de la communauté urbaine du Grand Nancy et deux délégués du conseil général de Meurthe-et-Moselle ont été interviewés, représentant à chaque fois la majorité politique et l'opposition au sein des deux structures, ainsi que le délégué de la commune de Velaine-en-Haye. L'agent qui a pour mission de suivre le dossier du parc de loisirs au sein du conseil général et le maire de Velaine-en-Haye ont été rencontrés. Comme le positionnement de tous ces acteurs était très différent vis-à-vis du parc, un questionnaire personnalisé a été conçu pour chaque personne interviewée. Ces entretiens ont duré en général entre une heure et une heure et demie.

➢ Rencontre des locataires du parc

Acteurs incontournables des activités proposées au sein du parc, la totalité des 17 locataires ont été interviewés afin de mieux connaître leur entreprise ou association et afin de recueillir leur avis sur le parc. D'une durée allant d'une heure à une heure et demie, les entretiens ont été menés grâce au guide visible en annexe 8 (p. 98).

➢ Rencontre des partenaires

D'autres acteurs directement intéressés par le site ont également été rencontrés :

- à l'ONF : le directeur de l'agence de Meurthe-et-Moselle et l'agent patrimonial en charge du site
- à la DDT : les trois agents en charge du dossier de classement du massif de Haye en forêt de protection
- à la DDFIP : le trésorier principal de Nancy municipale, agent comptable du syndicat mixte
- à Flore 54 (qui est un collectif d'associations pour la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie en Meurthe-et-Moselle) : le président.

Tous ces entretiens ont été menés grâce à un questionnaire personnalisé et ont duré une heure et demie en moyenne.

2.3 Élaborer le projet d'aménagement du parc de loisirs

Au départ de la réflexion, la question d'un projet visant à développer la fréquentation sur le parc s'est posée, mais elle n'a pas été retenue pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le taux de fréquentation actuel est relativement important et plusieurs usagers ont fait part de leur souhait de ne pas voir augmenter significativement le nombre de visiteurs, comme cela a déjà été exprimé dans une enquête réalisée en 2006 par l'ONF. De plus, cette option de vouloir attirer plus de public aurait pour conséquence de devoir réaliser de lourds investissements pour créer de nouvelles activités et infrastructures dans un contexte de restriction budgétaire et alors que les usagers souhaitent garder l'esprit rustique du parc et ne veulent pas « d'un autre Amnéville[3] ».

Le choix a donc été fait de privilégier une approche plus qualitative : valoriser l'existant et améliorer le confort des usagers. En effet, la plupart ne connaissent qu'un fragment des possibilités d'activités sur le site. Il paraissait donc beaucoup plus opportun de partir dans cette direction. Pour atteindre cet objectif et formuler des propositions concrètes, les idées qui paraissaient les plus pertinentes parmi toutes celles récoltées lors des nombreuses interviews ont été reprises, ainsi que celles trouvées dans la bibliographie. Enfin, l'échange de trois heures avec le directeur du Pôle Sports Nature[4] de Celles-sur-Plaine (Vosges) a également été pleinement valorisé.

Pour des raisons d'efficacité et de lisibilité, le projet est présenté sous forme d'actions. Chaque action est décrite selon cinq critères : constat, objectif recherché, description, niveau de priorité et coût estimatif. Les actions permettant d'atteindre un même objectif ont été regroupées au sein d'une mesure, et les mesures permettant d'atteindre un même but ont été regroupées au sein d'un thème.

[3] À Amnéville-les-Thermes en Moselle (57) se situe un centre thermal et touristique très important.

[4] Le Pôle Sport Nature est également géré par un syndicat mixte, mais contrairement à celui gérant le parc de loisirs de la forêt de Haye, celui-ci a un but industriel et commercial.

2.4 Calendrier

Le planning des 6 mois de stage est visible ci-dessous.

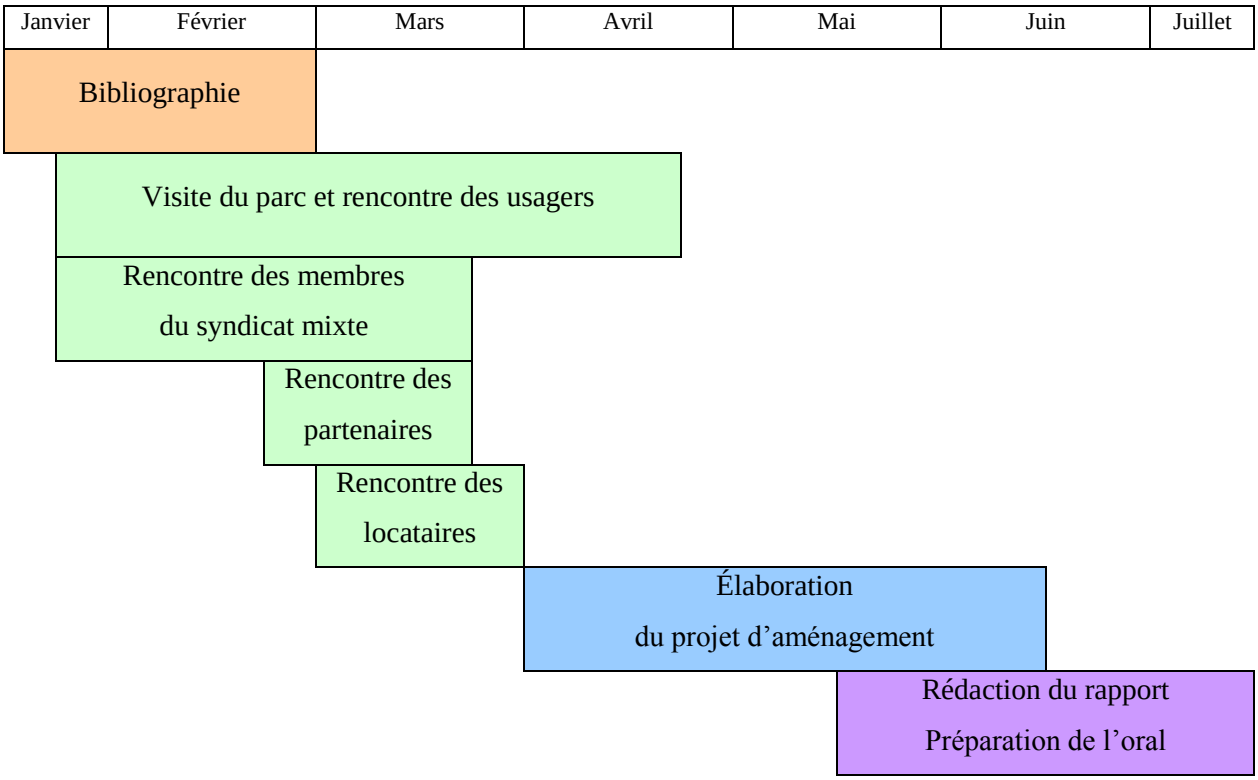

Tableau 8 : Planning des 6 mois de stage

Il est important de souligner que des points réguliers ont été organisés avec le maître de stage et le président du syndicat mixte du parc de loisirs au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Ces rencontres permettaient de faire le point sur l'avancement du travail, le déroulement des interviews, les résultats obtenus et la suite des opérations.

3 RÉSULTATS

Le travail de diagnostic et d'analyse fine du site a permis de réaliser un projet d'aménagement du parc de loisirs visant à mieux le valoriser. Cette 3e partie « Résultats » présente l'aboutissement du travail réalisé.

Nota bene : Quelques précisions sont nécessaires concernant deux critères utilisés dans la présentation des actions :

- Niveau de priorité : trois niveaux de priorité ont été définis pour programmer dans le temps les différentes actions en fonction de leur opportunité ou de l'urgence de leur caractère :

- niveau de priorité 1 : l'action pourrait être menée dès aujourd'hui ou à très court terme (idéalement 2012 ou 2013) ;
- niveau de priorité 2 : l'action pourrait être menée à court terme (idéalement 2014) ;
- niveau de priorité 3 : l'action pourrait être menée à moyen terme (idéalement 2015).

- Coût estimatif : les estimations de coût prennent toujours en compte celui des fournitures. Le coût de la main d'œuvre a été ajouté uniquement dans le cas où les travaux ne peuvent pas être réalisés par le technicien ou les deux adjoints techniques du parc.

Le tableau 9 qui suit présente l'architecture du projet d'aménagement, avec la déclinaison des différents thèmes et des différentes mesures.

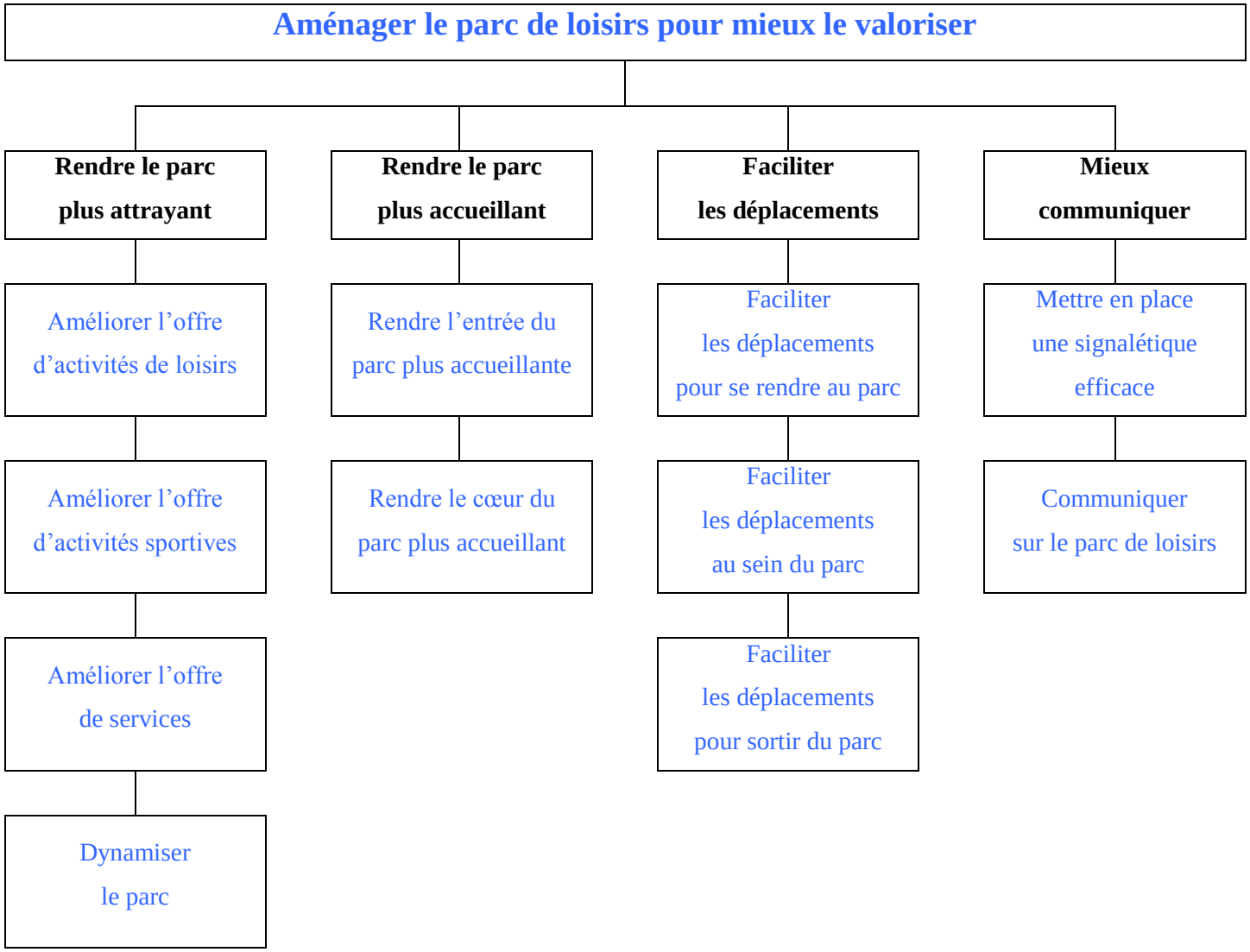

Tableau 9 : Déclinaison du projet d'aménagement du parc de loisirs de la forêt de Haye

3.1 Thème A : Rendre le parc plus attrayant

Mesure 1 : Améliorer l'offre d'activités de loisirs

« Je pense que le parc est exploité à 10-15 % de son potentiel. »

Un élu

Action A1 : Améliorer les aires de jeux gratuites

Constat :

- L'aire de jeux du petit train, la plus fréquentée du parc car sur l'axe central, offre quatre balançoires, deux bascules, trois jeux sur ressort et quatre cabanes ou structures dans un espace clôturé ; bien située, elle est donc vite saturée. Le nombre de bancs est également limité. À 100 m à l'ouest de cet espace se trouve une tyrolienne et à 100 m au nord, un autre espace de jeux avec balançoires (deux présentes sur quatre potentiellement, cf. figure 8) et bascules (deux présentes sur trois potentiellement). N'étant pas fléchés, ces jeux sont très peu utilisés.
- Les usagers sont très demandeurs de balançoires. L'aire du château fort est la seule des trois aires de jeux n'en possédant pas.

Figure 8 : Portique sans balançoires

Objectif recherché :

- Favoriser la répartition du public sur les différents jeux mis à disposition au niveau de l'aire du petit train.
- Augmenter et améliorer l'offre de jeux pour enfants.

Description :

- Mettre un panneau d'information au niveau de l'aire du petit train indiquant la tyrolienne et les autres jeux à proximité.
- Installer quatre bancs sur cette même aire. (Des bancs réalisés avec des billons de bois reviendraient moins chers que des bancs classiques et marqueraient un côté plus forestier.)
- Installer les deux balançoires et la bascule manquantes.
- Installer deux portiques de deux balançoires au niveau de l'aire du château fort.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

- Signalétique : en lien avec l'action D2
- Bancs : 3 000 €
- Agrès : 4 500 €

Action A2 : Proposer des activités ponctuelles

Constat :
Alors que le cadre y est propice, le parc de loisirs n'offre pas la possibilité aux usagers de profiter d'activités ponctuelles, notamment en lien avec la nature.

Objectif recherché :
Profiter du cadre forestier du parc de loisirs pour offrir aux usagers la possibilité de réaliser des activités exceptionnelles, notamment des activités « nature ».

Description :
- Organiser des sorties nature : découverte des essences forestières et de leurs utilisations, découverte des champignons, découverte de la flore, découverte de la microfaune...
- Organiser des activités « nature et culture » : lecture de contes sur les thématiques forêt et animaux, concert avec instruments en bois, exposition de photos, sculptures, peintures, le long de sentiers…
- Organiser des manifestations type « portes ouvertes » sur l'ensemble du parc avec la participation des locataires, mais aussi de non-locataires (associations locales…).
- Organiser d'autres manifestations ponctuelles : brocantes, marchés de produits locaux, activités pour écoles et pérenniser la Saint-Nicolas.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif : en lien avec l'action A14

Action A3 : Proposer une nouvelle activité nature pérenne

Constat :
Le sentier pédagogique situé dans la forêt au sud de l'aire du château fort a été dévasté par la tempête de 1999. Depuis cette date, il n'est plus fonctionnel.

Objectif recherché :
Substituer au sentier pédagogique non fonctionnel une nouvelle activité ludique accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR) : un arboretum ou un parcours sensitif.

Description :
- Démonter les installations du sentier pédagogique.
- Deux options possibles pour son remplacement :

1) Créer un arboretum composé de 12 essences locales, avec un parcours et des panneaux adaptés aux PMR. Pour rendre cet arboretum original, il peut être envisagé de planter également des arbustes à baies (cassissier, groseillier, mûrier…).

2) Créer un parcours sensoriel de cinq stations adapté aux PMR.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :
1) 19 000 € (cf. annexe 9 p. 101)
2) 25 000 €

Mesure 2 : Améliorer l'offre d'activités sportives

« Ah bon ? Il y a un parcours de santé ? On ne savait pas ! »

Une maman avec une amie et leurs enfants

Action A4 : Proposer aux usagers un parcours de santé complet

Constat :

- Plusieurs panneaux du parcours de santé sont abîmés et des informations sont manquantes.
- De nombreux usagers ne connaissent pas l'existence de ce parcours de santé.

Objectif recherché :

Favoriser la pratique du parcours de santé.

Description :

- Réparer les quatre panneaux du parcours de santé endommagés.
- Communiquer sur l'existence du parcours de santé

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

- Réparation des panneaux : 500 €
- Signalétique : en lien avec l'action D2

Action A5 : Permettre aux usagers de faire du vélo au sein du parc

Constat :

- Plusieurs usagers ne savent pas qu'il est possible de louer des vélos au sein du parc de loisirs, alors qu'ils ont cette demande.
- Il n'existe pas d'itinéraires balisés ni sécurisés le long des voies pour la pratique du vélo au sein du parc de loisirs.

Objectif recherché :

Favoriser la pratique du vélo.

Description :

- Communiquer sur la location de vélos au sein du parc en installant une signalétique adéquate.
- Étudier la possibilité d'ouvrir aux vélos le réseau de sentiers de promenade. Si ce n'est pas possible, créer des sentiers de promenade pour les vélos.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Signalétique : en lien avec l'action D2
- Création de sentiers balisés : 2 500 €

Action A6 : Faire connaître aux usagers le réseau des sentiers de promenade

Constat :

Un réseau de sentiers de promenade existe dans la partie nord du parc de loisirs. Un plan de ce réseau (cf. annexe 10 p. 104) est disponible à la maison d'accueil du parc, mais étant donné que les usagers ne se rendent pratiquement jamais à cette maison, et que le point de départ des sentiers est mal signalé et interdit à la circulation (cf. figure 9), ceux-ci ne sont que très rarement fréquentés par les usagers.

Figure 9 : Départ des sentiers de promenade

Objectif recherché : Favoriser la pratique de la marche et de la course à pieds

Description :

- Installer un grand panneau au départ des sentiers de promenade avec un plan du réseau.
- Supprimer les 2 panneaux d'interdiction de circulation au départ des sentiers.
- Baliser de manière claire les différents sentiers, avec de la couleur sur les arbres.
- Mettre à disposition des usagers des plans des sentiers de promenade dans des présentoirs couverts accrochés au plan du réseau et au plan du parking d'accueil.
- Communiquer sur l'existence des sentiers.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Panneau avec plan : 3 000 €
- Balisage : 500 €
- Présentoirs avec plans : 500 €
- Signalétique : en lien avec l'action D2

Action A7 : Faire connaître aux usagers l'existence du parcours d'orientation

Constat :

Le parcours permanent d'orientation disponible au sein du parc de loisirs n'est quasiment jamais exploité.

Objectif recherché :

Favoriser la pratique de la course d'orientation

Description :

Communiquer sur l'existence du parcours d'orientation au sein du parc en installant une signalétique adéquate.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif : en lien avec l'action D2

Action A8 : Permettre la pratique libre du football

Constat :

Les 2 terrains de football enherbés ne sont pas accessibles au public de façon libre. Ils sont entourés de grillage et des panneaux « Terrain de football. Interdit au public » y sont accrochés (cf. figure 10). Pour pouvoir les utiliser, les usagers doivent en faire la réservation auprès du syndicat mixte. Le résultat est que ces terrains ne sont pratiquement jamais utilisés et servent de pâture à des chevaux.

Figure 10 : Entrée de terrain de football

Objectif recherché :

Permettre aux usagers d'utiliser les 2 terrains de football enherbés de façon libre, comme les autres terrains de football en stabilisé, les terrains de volley-ball, de beach-volley et de basket-ball.

Description :

- Enlever les pancartes d'interdiction d'accès au terrain sur le grillage.
- Laisser l'accès libre des terrains aux usagers, soit en ne fermant pas à clé les portes d'accès, soit en retirant les grillages.
- Entretenir régulièrement les terrains (tonte, état des filets, marquage…).

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : 3 000 € / an

Mesure 3 : Améliorer l'offre de services

« C'est dommage qu'il n'y ait pas de tables pour pique-niquer. »

Un éducateur avec son groupe de jeunes

Action A9 : Faire connaître aux usagers l'existence des aires de pique-nique

Constat :

Deux aires spécialement conçues pour le pique-nique sont présentes à l'extrémité ouest du parc de loisirs. Elles ne sont que très peu utilisées car les usagers n'en connaissent pas l'existence.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de profiter du cadre agréable du parc de loisirs pour pique-niquer.

Description :

Installer une signalétique adéquate indiquant les aires de pique-nique

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

Signalétique : en lien avec l'action D2

Action A10 : Faire connaître aux usagers la possibilité de louer des salles

Constat :

- Les 3 salles disponibles à la location sont louées à environ 75 % de leur potentialité en période estivale. Le taux de remplissage de la seule salle chauffée est d'environ 30 % en période hivernale.
- La communication sur la location de ces salles est réalisée par l'intermédiaire du site internet, mais c'est quasiment uniquement par le bouche-à-oreilles dans les faits.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de profiter du cadre agréable du parc de loisirs pour fêter un événement.

Description :

- Installer une signalétique adéquate indiquant les salles en location.
- Mettre en avant la possibilité de location de salle sur le site internet.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Signalétique : en lien avec l'action D2
- Site internet : en lien avec l'action D3

Mesure 4 : Dynamiser le parc

« Le parc se meurt petit à petit. »

Un locataire

Action A11 : Proposer aux usagers un billet d'entrée commun aux différentes activités

Constat :
Chaque locataire proposant des activités payantes travaille « seul dans son coin », sauf Tipi Park et Aventur'est Paintball qui ont mis en place en 2012 un billet d'entrée commun aux 2 structures.

Objectif recherché :
Favoriser la pratique de plusieurs activités.

Description :
Les gérants des activités payantes peuvent se regrouper, dans le cadre de l'association des locataires par exemple, pour mettre en place un ticket d'entrée commun à leurs différentes structures.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : coût non estimé

Action A12 : Faire évoluer la gouvernance du syndicat mixte

Constat :
- Le comité syndical qui administre le parc de loisirs n'a à ce jour pas les moyens de s'ouvrir aux avis et propositions extérieures.
- Le directeur est mis à disposition seulement une journée par semaine par l'ONF, et il n'est pas choisi par le président.

Objectif recherché :
Dynamiser la gouvernance du syndicat mixte, tant aux niveaux politique qu'opérationnel.

Description :
- Créer des comités syndicaux spéciaux, 1 à 2 fois par an, où sont invités des interlocuteurs privilégiés : association des locataires, usagers, association de protection de l'environnement, pour recevoir les avis, les idées d'organismes ayant la volonté de s'impliquer dans la dynamisation du parc de loisirs.
- Revoir le principe de nomination du directeur et sa fiche de poste (surtout temps de travail).

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : coût non estimé

Action A13 : Créer du lien entre les locataires

Constat :

La majorité des locataires ont annoncé qu'il n'y avait quasiment pas de lien entre eux. Ce manque de relations, qui freine toute ambition commune, peut s'expliquer par plusieurs faits :

- le fait que des locataires ont des activités concurrentes : restauration, paintball
- le fait qu'ils choisissent le parc de loisirs parce que les bâtiments mis à disposition offrent des aires de stockage importantes et sont proposés à un coût de location raisonnable. Il en résulte plus une juxtaposition d'initiatives qu'un projet cohérent et construit.
- le fait qu'il existe de très fortes disparités dans les baux et le montant des loyers.

Objectif recherché :

Homogénéiser les situations des locataires.

Description :

- Prévenir la présence d'activités concurrentes dans le parc en créant une commission d'admission pour les nouveaux locataires et en stipulant les activités exercées dans le bail.
- Encourager l'association des locataires dans sa dynamique.
- Profiter du renouvellement de la concession pour harmoniser les baux et les loyers.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : coût non estimé

Action A14 : Développer les missions d'animation au sein du syndicat mixte

Constat :

Aucun agent du syndicat mixte n'a pour mission de créer de l'animation au sein du parc.

Objectif recherché :

Identifier un animateur et créer une dynamique au sein du personnel du syndicat mixte.

Description :

Pour avoir un animateur au sein du syndicat mixte, trois solutions sont envisageables :

- utiliser une partie de la masse salariale dégagée par le départ de deux agents en 2011 pour embaucher un animateur ;
- profiter du départ à la retraite d'un agent technique en 2014 pour créer un poste d'animation et de gestion ;
- faire évoluer et ajuster au mieux les fiches de poste des agents actuellement en place pour qu'une mission d'animation puisse compléter un profil existant. Une redistribution générale des missions peut être envisagée et une dimension formation est à intégrer.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : coût non estimé

3.2 Thème B : Rendre le parc plus accueillant

Mesure 1 : Rendre l'entrée du parc plus accueillante

« L'entrée du parc est encore très militarisée, avec les barrières rouges et blanches, les panneaux ! On n'a pas l'impression d'entrer dans un parc de loisirs. »

Un coureur à pieds

Action B1 : Améliorer l'état de la chaussée

Constat :

- Les usagers et les locataires se plaignent de la « violence » du ralentisseur situé à l'entrée du parc, au niveau des barrières. Plusieurs pensent qu'il n'est pas réglementaire.
- La chaussée est dégradée sur les 150 premiers mètres de l'entrée du parc, il existe plusieurs nids de poule.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de circuler de manière confortable à l'entrée du parc et améliorer son image.

Description :

- Expertiser le ralentisseur en question, et le cas échéant, réaliser les travaux nécessaires pour le mettre aux normes.
- Réaliser une réfection de l'enrobé à l'entrée du parc.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

- Travaux sur ralentisseur : 500 €
- Réfection enrobé : 20 000 €

Action B2 : Végétaliser l'entrée du parc

Constat :

- La petite parcelle en herbe située sur la droite à l'entrée du parc est utilisée comme pâture pour les chevaux. Étant donné sa taille restreinte, elle est fortement piétinée et son aspect « labouré » n'est pas accueillant.
- Certains usagers déplorent l'absence de fleurs à l'entrée du parc.

Objectif recherché :

Rendre l'entrée du parc accueillante par une végétalisation réussie.

Description :

- Ne pas mettre les chevaux en pâture sur la parcelle à l'entrée du parc.
- Profiter de cet espace pour créer un parterre de fleurs ou une prairie fleurie.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : 500 €

Action B3 : Améliorer la signalétique d'accueil

Constat :

La signalétique d'accueil à l'entrée du parc ne remplit pas pleinement sa fonction. Elle est mal implantée, vieillissante et peu efficace :

- Le grand panneau d'accueil avec les noms des locataires est mal situé : il est placé au croisement de la RD 400 et du chemin d'accès au parc, il n'est donc pas à l'entrée du parc mais trop en amont. De plus, il est placé du côté gauche et très en retrait de la route. Enfin, il a besoin d'être remplacé par un panneau plus communicant.
- Les plans du parc situés sous l'abri au niveau de l'entrée et sur le parking d'accueil ne sont quasiment jamais utilisés, car non indiqués. De plus, ils mériteraient d'être remplacés. Enfin, celui sous l'abri est particulièrement mal positionné.
- Un panneau d'information sur le tourisme en Meurthe-et-Moselle est placé au bord de l'allée du parc. Il devrait donc être visible par les usagers depuis leur véhicule, mais les caractères utilisés sont beaucoup trop petits, et il est impossible de le lire. De plus, on peut s'interroger sur la pertinence de la présence de ce panneau à cet endroit au sein du parc.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de se sentir véritablement accueillis à leur arrivée dans le parc, en marquant une entrée réellement agréable avec toutes les informations nécessaires.

Description :

- Supprimer le panneau d'accueil avec le nom des locataires situé au croisement de la RD 400 et du chemin d'accès au parc.
- Supprimer le plan sous l'abri et le panneau d'information sur la Meurthe-et-Moselle.
- Installer un nouveau panneau d'accueil, de grande taille, communicant, souhaitant la bienvenue aux usagers. Ce panneau pourra être implanté au niveau de l'entrée du parc, sur la droite, soit juste avant les barrières, soit juste après. Il pourrait également afficher les manifestations à venir et indiquera la présence du plan du parc à proximité.
- Remplacer le plan du parc situé sur le parking d'accueil. Le nouveau plan, actualisé, sera placé au milieu du côté est du parking, et non pas dans le coin nord-est comme actuellement.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Suppression des panneaux : 500 €
- Panneau d'accueil : 3 500 €
- Panneau avec plan : 3 500 €

Action B4 : Valoriser la maison d'accueil

Constat :

La maison d'accueil à l'entrée du parc est peu connue des usagers. Elle n'est pas mise en valeur, étant cachée par de la végétation (cf. figure 11). Par ailleurs, la signalisation qui l'indique (panneau **i**) incite peu les usagers à s'y arrêter. De plus, elle est toujours fermée le week-end, moment de la semaine où la fréquentation est la plus forte.

Figure 11 : Vue sur la maison d'accueil depuis l'entrée du parc

Objectif recherché :

Créer un véritable pôle d'accueil à l'entrée du parc, ouvert au public, identifié et signalé.

Description :

- Installer un panneau indiquant clairement la maison d'accueil avec ses horaires d'ouverture.
- Limiter la végétation arbustive qui masque la maison d'accueil.
- Mener une réflexion au sein du personnel du syndicat mixte pour que la maison d'accueil puisse être ouverte au public le week-end. Les modalités pratiques (tranches horaires, période d'ouverture) doivent être réfléchies de manière concertée et approfondie.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

- Panneau d'information : 250 €
- Coupe de la végétation : 200 €
- Réflexion sur horaires d'ouverture : coût non estimé

Action B5 : Changer le nom du parc

Constat :

- Dans les conversations, le véritable nom du parc, à savoir « Parc de loisirs de la forêt de Haye », n'est jamais utilisé. La principale raison tient du fait de sa longueur. Les résultats des interviews des usagers font apparaître que ceux-ci le nomment « forêt de Haye » dans plus de 90 % des cas.
- Il semble opportun que ce parc de loisirs soit nommé par son véritable nom dans le langage courant, comme les autres parcs de l'agglomération nancéienne : le parc Sainte-Marie, nommé comme tel, et le parc de la Pépinière, nommé comme tel ou encore « parc de la Pép » ou « la Pép' ».

Objectif recherché :

Donner une nouvelle identité au parc de loisirs, manifestant une nouvelle dynamique, et éviter l'amalgame du parc avec la forêt dans son ensemble ou avec le parc d'activités mitoyen.

Description :

- Organiser un concours pour trouver un nouveau nom au parc en sollicitant les écoles primaires des environs du parc, les locataires, les usagers.
- Profiter de cette action pour changer également le logo du parc de loisirs.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif : 2 500 €

Action B6 : Mettre à disposition une boîte à idées

Constat :

Les usagers n'ont pas la possibilité de s'exprimer sur le parc de loisirs.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de s'exprimer, de façon anonyme ou non, sur le parc, les aménagements, les activités, etc., pour connaître leurs attentes, leur ressenti et pouvoir évaluer les aménagements réalisés.

Description :

- Installer une à deux fois par an une boîte à idées au niveau du parking d'accueil.
- Rédiger un petit rapport suite au dépouillement et le mettre en ligne sur le site internet du parc.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

Boîte à idées : 200 €

Mesure 2 : Rendre le cœur du parc plus accueillant

« C'est toujours propre, mais les bâtiments, ils datent de la guerre, non ? »

Un trentenaire promenant son chien

Action B7 : Rafraîchir les façades des bâtiments

Constat :

Sur les 32 bâtiments du parc, presque la moitié de ceux-ci ont leurs façades d'origine. Leur aspect triste, peu coloré et défraîchi (cf. figure 12) est perçu de façon négative par les usagers et laisse penser à un véritable manque d'entretien du parc. La plupart des locataires rechignent à investir dans l'entretien des bâtiments car ces derniers restent propriété de l'Etat et car la durée de leurs baux les empêchent de se projeter dans l'avenir. Il est aussi utile de souligner que pour certaines associations, le ravalement de façade représente un coût prohibitif.

Figure 12 : Façade de bâtiment

Objectif recherché :

Accueillir les usagers dans des bâtiments dont l'aspect extérieur est soigné

Description :

- Demander aux locataires de ravaler leurs bâtiments.
- Étudier la possibilité pour le syndicat mixte de subventionner ces travaux de rénovation.
- Profiter du renouvellement de la concession pour réviser les différents baux et proposer aux locataires des baux de long terme afin de leur permettre de mieux s'investir et de mieux entretenir leurs structures.

Niveau de priorité : 3

Coût estimatif :

Ravalement : 50 000 € par bâtiment

Action B8 : Améliorer l'accès à des toilettes

Constat :

- Il n'existe pas de toilettes au niveau des aires de pique-nique, ni au niveau des sentiers de promenade où viennent de nombreuses personnes âgées.
- En hiver, les toilettes sont fermées (gel) et les locataires sont régulièrement sollicités pour offrir l'accès aux leurs, ce qui les dérange fortement.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de se rendre facilement aux toilettes quels que soient le lieu au sein du parc et la saison.

Description :

Installer trois toilettes sèches : une au niveau des aires de pique-nique, une au niveau des sentiers de promenade et une au niveau de l'aire de jeux du petit train.

Niveau de priorité : 3

Coût estimatif :

Toilettes : 30 000 € l'unité

Action B9 : Développer le contact entre les usagers et les gardes du parc

Constat :

Plusieurs usagers font la remarque qu'ils ne voient pratiquement jamais ou qu'ils n'ont jamais vu les gardes du parc. Certains regrettent notamment cette situation lors des journées de forte affluence, car ils souhaitent que ceux-ci soient présents et exercent leur activité de surveillance, surtout afin de verbaliser les voitures garées anarchiquement. Toutefois, les gardes du parc ne sont pas assermentés, faute de dépôt des dossiers de demande à la préfecture.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de contacter facilement les gardes en cas de besoin.

Description :

- Inviter les gardes à faire des rondes régulières les week-ends, surtout ceux où l'affluence est forte.
- Déposer les dossiers de demandes d'assermentation pour les gardes auprès à la préfecture.
- Réfléchir à la possibilité pour les gardes d'assurer des permanences à la maison d'accueil le week-end (en lien avec l'action B4).

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif : coût non estimé

3.3 Thème C : Faciliter les déplacements

Mesure 1 : Faciliter les déplacements pour se rendre au parc

« Ce serait bien qu'il y ait des navettes entre le centre de Nancy et le parc. »

Un locataire

Action C1 : Diversifier les modes d'accès au parc

Constat :

- La quasi-totalité des usagers se rendent au parc de loisirs avec leur véhicule personnel (95 % des cas dans l'enquête usagers réalisée).
- Les habitants des agglomérations nancéienne et touloise ne possédant pas de véhicule personnel ne peuvent pas avoir accès facilement au parc de loisirs.
- Le réseau départemental TED ne dessert pas correctement le parc : en effet, l'arrêt des cars le plus proche se situe à environ 500 m de l'entrée et il n'existe pas de chemin d'accès sécurisé entre celui-ci et l'entrée du parc, notamment le long de la D400. De plus, seulement trois passages sont réalisés le week-end.
- Des usagers et des locataires souhaitent qu'un système de navettes soit mis en place pour relier le centre ville de Nancy et le parc de loisirs.

Objectif recherché :

Proposer aux usagers une vraie alternative à la voiture personnelle pour se rendre au parc de loisirs.

Description :

- Aménager la ligne TED R 410 Nancy-Toul : déplacer l'arrêt « Zone de loisirs » de son endroit actuel vers le parking d'accueil du parc de loisirs, et augmenter la fréquence de passage à cet arrêt le week-end.
- Faire réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de navettes entre Nancy et le parc de loisirs en période estivale.
- Informer les usagers des possibilités d'accès au parc de loisirs en vélo depuis l'agglomération nancéienne.

Niveau de priorité : 3

Coût estimatif : coût non estimé

Mesure 2 : Faciliter les déplacements au sein du parc

« C'est très bien que la vitesse soit limitée à 30 km/h, on est dans un parc pour les enfants. Ce qui ne va pas, c'est que tout le monde ne le respecte pas. »

Un grand-père avec ses petits-enfants

Action C2 : Faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h

Constat :

La vitesse est limitée à 30 km/h dans tout le parc. Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place pour favoriser le respect de cette limitation : ralentisseurs, panneaux de signalisation, marquage au sol, indicateur de vitesse. Cependant, des usagers ne respectent toujours pas cette limitation, notamment au niveau de l'allée des Merisiers.

Objectif recherché :

Permettre aux différents usagers (piétons, cyclistes, enfants…) d'être en sécurité au sein du parc grâce au respect de la limitation de vitesse à 30 km/h.

Description :

- Refaire le marquage au sol (zone 30) défraîchi.
- Installer un nouveau ralentisseur dans l'allée des merisiers, au niveau des entrées d'Aventur'Est Paintball et de Tipi Park.

Niveau de priorité : 1

Coût estimatif :

- Peinture au sol : 500 €
- Ralentisseur : 7 000 €

Action C3 : Créer des sentiers piétonniers le long des allées

Constat :

Lorsque les usagers ont garé leur véhicule sur les parkings et qu'ils souhaitent se rendre vers d'autres espaces du parc, ils marchent généralement sur la chaussée car il n'existe pas de sentiers piétonniers en parallèle. Cette situation doit être améliorée car les piétons ne sont pas en sécurité.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de se déplacer à pied en sécurité au sein du parc.

Description :

Créer un sentier piétonnier parallèle à la chaussée au niveau de la moitié nord de l'allée du parc et au niveau de l'allée des merisiers.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

1 km de sentiers : 25 000 €

Mesure 3 : Faciliter les déplacements pour sortir du parc

« Quand il y a du monde en été, c'est la galère pour sortir. »

Un papa habitué du parc avec son fils

Action C4 : Réaménager la sortie du parc

Constat :

- Les mercredis et week-ends ensoleillés des mois de mai et juin voient une nette augmentation de la fréquentation du parc. La conséquence de cet afflux est qu'il se crée un bouchon pour sortir du parc au niveau de l'allée centrale, généralement entre 16 h 30 et 17 h 30. Ce problème est amplifié par le fait qu'il est très difficile de prendre la direction de Maxéville, car il est nécessaire de couper l'îlot central où s'arrêtent les véhicules souhaitant entrer dans le parc.
- La sortie du parc débouche sur la D400. À ce niveau, des usagers trouvent que les véhicules provenant de Maxéville arrivent très vite et qu'il est parfois dangereux de s'engager sur la D400. Ceci est amplifié par le manque de visibilité sur le côté gauche à la sortie du parc (cf. figure 13).

Figure 13 : Sortie du parc sur la D400

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de sortir du parc en sécurité et sans bouchons.

Description :

Pour réaménager la sortie, 2 solutions peuvent être envisagées :

1) créer un rond-point à la place de l'îlot central.

2) obliger les véhicules à tourner à droite en sortant du parc (ceux qui souhaitent se diriger à gauche vers Maxéville se retourneront alors au rond-point de la sortie n° 17 à 150 m) et faire ralentir les véhicules arrivant de Maxéville : limitation de vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h actuellement, installation de panneau clignotant, création de bandes rugueuses au sol... Il sera également nécessaire d'élaguer ou de couper les arbres sur le côté gauche de la sortie du parc pour améliorer la visibilité.

Niveau de priorité : 3

Coût estimatif :

1) 700 000 €

2) 8 000 €

3.4 Thème D : Mieux communiquer

Mesure 1 : Mettre en place une signalétique efficace

« Faut dire que c'est pas évident de se repérer. Heureusement qu'on commence à connaître ! »

Un Nancéien avec sa femme

Action D1 : Mettre en place une signalétique efficace à l'extérieur du parc

Constat :

- Sur l'autoroute A31, on trouve la mention « Parc de Haye » sur le panneau routier au niveau de la sortie n° 17. Cette indication est trop peu explicite pour les usagers, elle n'indique pas clairement le parc de loisirs. L'absence de fréquentation du parc comme étape pour les voyageurs circulant sur l'A31 conforte cette idée.
- De nombreux usagers remarquent qu'il est difficile de s'orienter au niveau du rond-point de la sortie n° 17. La signalétique indique d'une part « Parc de loisirs de la forêt de Haye » et d'autre part « Zone d'activités du parc de Haye ». Certains usagers interprètent la notion d'activités au sens d'activités de loisirs ou sportives (et non pas au sens d'activités économiques comme tel est le cas) et se retrouvent ainsi au beau milieu de la ZA.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers d'identifier la présence du parc de loisirs au niveau de la sortie n° 17 de l'A31 et leur permettre d'y accéder sans s'égarer.

Description :

- Changer le nom du parc (en lien avec l'action B5).
- Indiquer clairement le parc de loisirs sur les panneaux routiers de la sortie n° 17, en lien avec les services de l'Etat et du conseil général.
- Indiquer clairement le parc de loisirs au niveau du rond-point de la sortie n° 17. Cette indication peut être renforcée visuellement par le pictogramme de la figure 14.

Figure 14 : Panneau d'indication « Jeux d'enfants »

(Source : www.direct-signaletique.com)

Niveau de priorité : 3

Coût estimatif : coût non estimé

Action D2 : Mettre en place une signalétique efficace à l'intérieur du parc

Constat :

- De nombreux usagers font la remarque que la signalétique à l'intérieur du parc n'est pas complètement opérationnelle : pancartes peu visibles, écriture peu lisible… Ce ressenti est largement partagé par plusieurs locataires du parc, ce pourquoi certains ont installé leur propre signalétique en plus de la signalétique existante (cf. figure 15). Le résultat est que cette juxtaposition d'indications augmente la confusion.

Figure 15 : Panneaux de signalétique

- À part celui situé au niveau du parking d'accueil, aucun autre plan n'est disponible dans le parc ; ceci n'incite pas les usagers à le découvrir.

Objectif recherché :

Permettre aux usagers de se repérer facilement au sein du parc grâce à une signalétique adaptée.

Description :

- Remplacer toute la signalétique à l'intérieur du parc, tout en respectant la charte graphique de l'ONF (on se trouve en forêt domaniale). Une approche avec des jeux de couleur pourrait être la bienvenue : activités de loisirs, activités sportives, services.
- Installer quatre plans de rappel au sein du parc : un au niveau de chacune des trois aires de jeux et un au niveau du départ de la course d'orientation.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Signalétique : 15 000 €
- Plans de rappel : 14 000 €

Mesure 2 : Communiquer sur le parc de loisirs

« J'ai habité à Laxou pendant 7 ans, sans savoir qu'il y avait un parc ici. »

Une maman avec ses 2 enfants

Action D3 : Communiquer dans les médias

Constat :

Même si quelques locataires communiquent pour leur propre structure, la communication sur le parc de loisirs dans sa globalité est quasiment absente des médias. En effet, il existe seulement le site internet du parc, peu convivial et non mis à jour depuis 2007.

Objectif recherché :

Permettre à la population locale de connaître l'existence du parc de loisirs par les médias.

Description :

- Créer un nouveau site internet pour le parc de loisirs, avec notamment une rubrique « Actualités » et l'agenda des manifestations.
- Créer également une newsletter (souhait de 65 % des usagers interviewés), avec notamment un focus sur un locataire à chaque édition.
- Communiquer sur les manifestations ponctuelles dans les magazines édités par les collectivités partenaires du parc, dans la presse locale ou à la radio locale (80 % des usagers interrogés viennent de Meurthe-et-Moselle).

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif : - Site internet : 7 000 €

- Communication presse : 2 500 € / ¼ page

Action D4 : Communiquer avec des plaquettes

Constat :

Il existe une plaquette d'information sur le parc de loisirs. Celle-ci commence à dater et elle n'est pas très communicante. De plus, le seul endroit observé où elle est disponible est la maison d'accueil du parc de loisirs.

Objectif recherché :

Permettre à la population locale de connaître l'existence du parc de loisirs grâce à des plaquettes.

Description :

- Créer une nouvelle plaquette d'information sur le parc de loisirs.
- Mettre à disposition du grand public cette plaquette dans un présentoir couvert, fixé au plan du parking d'accueil, chez tous les locataires du parc, dans les offices du tourisme, maisons des jeunes et de la culture, commerces, crèches, associations locales et à l'entrée des collectivités partenaires du parc.

Niveau de priorité : 2

Coût estimatif :

- Création plaquette : 1 000 €
- Impression et diffusion de la plaquette : coût non estimé

Récapitulatif des actions à mener

Code action	Intitulé de l'action	Niveau de priorité		
		1	2	3
A1	Améliorer les aires de jeux gratuites	7 500 €		
A2	Proposer des activités ponctuelles		cf. A14	
A3	Proposer une nouvelle activité nature pérenne		1) 19 000 € 2) 25 000 €	
A4	Proposer aux usagers un parcours de santé complet	500 €		
A5	Permettre aux usagers de faire du vélo au sein du parc		2 500 €	
A6	Faire connaître aux usagers le réseau des sentiers de promenade		4 000 €	
A7	Faire connaître aux usagers l'existence du parcours d'orientation		cf. D2	
A8	Permettre la pratique libre du football	3 500 €	3 500 €	3 500 €
A9	Faire connaître aux usagers l'existence des aires de pique-nique		cf. D2	
A10	Faire connaître aux usagers la possibilité de louer des salles		cf. D2 et D3	
A11	Proposer aux usagers un billet d'entrée commun aux différentes activités	X		
A12	Faire évoluer la gouvernance du syndicat mixte	X		
A13	Créer du lien entre les locataires	X		
A14	Développer les missions d'animation au syndicat mixte	X		
B1	Améliorer l'état de la chaussée	20 500 €		
B2	Végétaliser l'entrée du parc	500 €		
B3	Améliorer la signalétique d'accueil		7 500 €	
B4	Valoriser la maison d'accueil	450 €		
B5	Changer le nom du parc	2 500 €		
B6	Mettre à disposition une boîte à idées	200 €		
B7	Rafraîchir les façades des bâtiments			50 000 €/u
B8	Améliorer l'accès à des toilettes			30 000 €/u
B9	Développer le contact entre les usagers et les gardes du parc	X		
C1	Diversifier les modes d'accès au parc			X
C2	Faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h	7 500 €		
C3	Créer des sentiers piétonniers le long des allées		25 000 €	
C4	Réaménager la sortie du parc			1) 700 000 € 2) 8 000 €
D1	Mettre en place une signalétique efficace à l'extérieur du parc			X
D2	Mettre en place une signalétique efficace à l'intérieur du parc		29 000 €	
D3	Communiquer dans les médias		7 000 €	
D4	Communiquer avec des plaquettes		1 000 €	

4 DISCUSSION

La méthodologie employée au cours de l'étude était correcte puisqu'elle a permis d'atteindre les objectifs fixés au départ par le commanditaire. Toutefois, en prenant un peu de recul, il semble que deux points auraient pu être améliorés.

Tout d'abord, l'échantillon des 40 usagers interviewés n'est certainement pas assez représentatif de la population fréquentant le parc. En effet, les interviews ont été réalisées là où les visiteurs étaient disponibles et accessibles, c'est-à-dire au niveau des zones d'activités gratuites : aires de jeux pour les enfants, sentiers de promenade, parcours de santé. Les usagers pratiquant des activités associatives au sein de bâtiments ou des activités payantes ont sans doute été moins représentés. Afin d'obtenir un échantillon plus représentatif de la population fréquentant le parc, il aurait été préférable d'interviewer une centaine d'usagers et ce, en arrêtant les véhicules au niveau des barrières à l'entrée du parc.

De plus, concernant le projet d'aménagement, il aurait été opportun de demander avis et conseils auprès des agents du bureau d'études de la direction territoriale Lorraine de l'ONF. En effet, des spécialistes des loisirs nature travaillent au sein de ce service régional. Leur existence a seulement été perçue en toute fin de stage, après avoir été aiguillé vers eux pour l'obtention du devis de l'arboretum. Des rencontres plus en amont avec ces spécialistes auraient certainement permis d'apporter une valeur ajoutée au projet d'aménagement.

CONCLUSION

Le parc de loisirs de la forêt de Haye se situe dans une période de transition pour plusieurs raisons : la communauté urbaine du Grand Nancy vient de prendre la présidence du syndicat mixte qui le gère, la concession de gestion est arrivée à échéance et le conseil général de Meurthe-et-Moselle se retire du syndicat mixte.

Grâce à une étude approfondie du site et à la rencontre des nombreux acteurs : usagers, élus, agents du parc, locataires, partenaires, l'état des lieux du parc de loisirs a pu être dressé. Le projet d'aménagement qui a ensuite été élaboré permet de pallier les faiblesses qui ont été pointées. Celui-ci est décliné en 31 actions regroupées autour de 4 axes : rendre le parc plus attrayant, rendre le parc plus accueillant, faciliter les déplacements et mieux communiquer. Ces actions sont décrites précisément, sont planifiées dans le temps et pour la plupart, sont également estimées financièrement.

Le comité syndical élabore actuellement les contours d'une nouvelle concession de gestion. Les résultats de l'étude leur apportent ainsi des éléments de diagnostic du fonctionnement du parc de loisirs, aussi bien sur le fond que sur la forme, qui pourront les orienter dans leurs choix stratégiques. La définition de nouvelles orientations politiques pour la gestion du parc et la mise en place des différentes actions proposées permettront ainsi de donner un nouveau souffle au parc de loisirs de la forêt de Haye.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Publications

ALLIOT C. – 1999 – *Étude d'aménagement pour la valorisation du parc de loisirs de la forêt de Haye* – Velaine-en-Haye – 12 p.

BALLION R. – 1973 – *Relations entre statut socio-culturel et fréquentation de la forêt* – École Polytechnique, Paris - 72 p.

BOUTEFEU B. – 2007 – *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie* – Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'École normale supérieure Lettres et Sciences humaines – 519 p.

DEUFFIC P., GRANET A.-M., LEWIS N. – 2004 – *Forêt et société : une union durable, 1960 – 2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt* – Les rendez-vous techniques de l'ONF, n° 5 – pp. 10-14

DOBRÉ M., CORDELLIER M. – 2011 – *Usages et images de la forêt en France, enquête "Forêt et société"* – ONF et université de Caen Basse-Normandie – Communication personnelle ONF

DOBRÉ M., GRANET A.-M. – 2009 – *Les citadins et la forêt en France* – Revue forestière française LXI – pp. 521-534

DOBRÉ M., GRANET A.-M., LEWIS N. – 2005 – *La fréquentation des forêts en France : permanences et évolutions* – Les rendez-vous techniques de l'ONF, n° 9 – pp. 49-57

DOBRÉ M., GRANET A.-M., LEWIS N. – 2006 – *Comment les français voient la forêt et sa gestion* – Les rendez-vous techniques de l'ONF, n° 11 – pp. 55-63

Entreprises Territoires et Développement – 2007 – *Charte forestière de territoire, Éléments de méthode* – 117 p.

HUSSON J.-P. – 2009 – *Le classement en forêt de protection du massif de Haye* – Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 49 / 2-3, mis en ligne le 08 novembre 2010 – 12 p.

Inventaire forestier national – 2011 – *La forêt française : les chiffres clés* – 17 p.

KALAORA B. – 1993 – *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt* – L'Harmattan – 304 p.

LAHIRE B. – 2004 – *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi.* – La Découverte, Paris – 780 p.

MARESCA B. – 2001 – *La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France* – CREDOC, Paris – 39 p.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire / Agreste – 2011 – *Récoltes de bois d'œuvre et bois d'industrie en France de 2002 à 2010* – 1 p.

MOURANT I. – 2011 – *Le parc de loisirs de la forêt de Haye : la gouvernance, un nouvel outil de gestion* – Mémoire pour l'obtention du master Proj & Ter – Velaine-en-Haye – 65 p.

Office national des forêts – 2002 – *Charte forestière de territoire des espaces naturels de l'Ouest nancéien* – ONF Lorraine, Nancy – 428 p.

Office national des forêts – 2006 – *Forêt départementale du Rhône – Schéma directeur pour l'accueil du public* – 134 p.

Office national des forêts – 2006 – *Forêts périurbaines : restitution du projet européen « Urban woods for people »* – Les rendez-vous techniques de l'ONF, n° 12 – pp. 15-58

Office national des forêts – 2009 – *Forêts domaniales de Seillon-La Rena – Schéma directeur pour l'accueil du public* – 69 p.

Office national des forêts – 2010 – *Plan départemental d'équipement touristique des forêts dans le Haut-Rhin* – 28 p.

Office national des forêts – 2011 – *Forêt domaniale de Rambouillet - Schéma stratégique d'accueil du public* – 96 p.

POUPAT C. – 1995 – *L'accueil du public en forêt périurbaine* – École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy – Rapport de stage en entreprise de la formation des ingénieurs forestiers – 31 p.

Union des locataires du parc de loisirs de la forêt de Haye – 2009 – *Avant-projet de développement du parc de loisirs de la forêt de Haye* – 7 p.

VENET J.-M. – 1983 – *Le massif forestier de Haye* – École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy – 47 p.

Sites internet

- Site de Bol d'air, station de loisirs à la Bresse (Vosges) – www.bol-d-air.com

Consulté le 21/02/12

- Site de la communauté urbaine du Grand Nancy – www.grand-nancy.org

Consulté le 17/01/12

- Site de la Ferme Aventure à la Chapelle aux Bois (Vosges) – www.la-ferme-aventure.fr

Consulté le 21/02/12

- Site de Fraispertuis City, parc d'attractions à Jeanménil (Vosges) – www.fraispertuis-city.fr

Consulté le 21/02/12

- Site de l'Office national des forêts – www.onf.fr

Consulté le 20/01/12

- Site du parc d'aventures du Lac Blanc à Orbey (Haut-Rhin)

www.lacblancparcdaventures.com

Consulté le 02/04/12

- Site du parc de loisirs de la forêt de Haye – www.parcdeloisirs-haye.com

Consulté le 18/01/12

- Site du Pôle Sport Nature à Celles-sur-Plaine (Vosges) – www.psnparc.com

Consulté le 20/02/12

- Site de Pompey Aventures à Pompey (Meurthe-et-Moselle) – www.pompey-aventures.com

Consulté le 20/02/12

- Site du service public de la diffusion du droit – www.legifrance.gouv.fr

Consulté le 02/02/12

LISTE DES CONTACTS

NOM	TITRE - FONCTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
PARC DE LOISIRS DE LA FORÊT DE HAYE				
MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL				
Louis CAUSERO	Conseiller général Meurthe-et-Moselle	48 rue du Sergent Blandan – CO 90019 54035 NANCY Cedex	03 83 94 54 84	lcausero@cg54.fr
Christophe GÉRARDOT	Conseiller communautaire Grand Nancy	22-24 viaduc Kennedy 54035 NANCY Cedex	03 83 91 83 91	christophe.gerardot @grand-nancy.org
Marc GIRARD	Conseiller municipal Velaine en Haye	3 rue de l'Église 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 21 58	mairie@velaine-en-haye.fr
Jean-Paul VINCHELIN	Conseiller général Meurthe-et-Moselle	48 rue du Sergent Blandan – CO 90019 54035 NANCY Cedex	03 83 94 54 84	jvinchelin@cg54.fr
François WERNER	Conseiller communautaire - Grand Nancy Président – Comité syndical	22-24 viaduc Kennedy 54035 NANCY Cedex	03 83 91 83 91	francois.werner @grand-nancy.org
PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE				
Gérard ABRAHAM	Gardien	1 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	06 47 77 92 57	sym.haye@wanadoo.fr
Jacques COSTER	Technicien – Adjoint au directeur		06 73 48 75 25	
Reynald GALARME	Gardien		06 59 22 50 20	
Isabelle MOURANT	Secrétaire comptable		03 83 23 24 99	
Philippe PERNODET	Directeur		06 16 30 75 30	

LOCATAIRES				
Christophe BOESCH	Gérant École d'équitation du parc de Haye	140 allée des pommiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 26 02	eeduparcdehaye@orange.fr
Daniel BROGARD	Gérant Forêt de Goupil et mini-golf	111 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 32 05	www.foretgoupil.com
Thierry CHAROY	Secrétaire ASPTT section boulistes	246 allée des pommiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 54 36 29	nancy@asptt.com
Jean-Louis CHARTOIRE	Président Centre équestre de la forêt de Haye	140 allée des pommiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	06 60 10 06 02	cefhaye@ifrance.com
Paul CHOLOT	Directeur Alturas	150 allée des sureaux 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 38 28 70	www.alturas-asso.com
Céline DESOR-LAURENT	Présidente - Al Terre Native Gérante - Centre de formation	121 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 55 31	celinelaurentceram@yahoo.fr
Christian HINZELIN	Gérant Auberge de la Forêt	247 allée des pommiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 28 37	auberge-de-la-foret@wanadoo.fr
François LACOTE	Président Union des locataires	7 grande rue 54840 VELAINE-EN-HAYE	06 71 59 17 59	/
Bernard LARTILLOT	Gérant Restaurant La Calèche	110 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 28 36	www.restaurant-lacaleche.com/
Sébastien LANG	Président Alérion médiéval	123 allée des sorbiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 36 42 18	www.alerion-medieval.fr
Didier LEBARD	Directeur Association Feeling	160 allée des sorbiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 35 02	/
Michel LUCIUS	Président Tennis Club Nancy Forêt de Haye	276 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 28 87	www.club.fft.fr/tcnfh

Jacques MARCHAL	Président Club Vignette gratuite	297 allée du parc 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 98 71 34	www.cvg.asso.fr
Jacques MANCK	Président Musée de l'automobile	222 allée des merisiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 28 38	www.musee-auto-lorraine.com
Jean-Paul MICHEL	Président Ski Vélo Evasion	161 allée des sorbiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 31 71	ski-velo@wanadoo.fr
Pierre PAWLAK	Gérant Tipi Park	230 allée des merisiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 15 15	tipipark@wanadoo.fr
David STAMBOULI	Gérant Aventur'est Paintball	250 allée des merisiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 49 18 84	contact@aventurestpaintball.com
Pascal VIARDOT	Directeur administratif Centre de formation ASNL	252 allée des prunelliers 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 28 22	p.viardot@asnl.net
Christian WOLTZ	Président Club canin du Grand Nancy	279 allée des pommiers 54840 VELAINE-EN-HAYE	06 82 31 64 12	ccnancy@trainingclubnanceien.com
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS				
Marc DEROY	Directeur Agence de Meurthe-et-Moselle	5 rue Girardet 54000 NANCY	03 83 17 74 40	marc.deroy@onf.fr
Mathias BRUNET	Chef de projet Spécialiste loisirs nature		03 83 17 81 16	mathias.brunet@onf.fr
Anne-Marie GRANET	Chef de projet Accueil du public	Direction de l'environnement et des risques naturels 2 avenue de Saint-Mandé 75570 PARIS CEDEX 12	01 60 74 92 16 01 40 19 71 46 06 14 91 51 29	anne-marie.granet@onf.fr
Pierre WENSKE	Agent patrimonial Velaine-en-Haye	5 rue du Faubourg 54200 VILLEY-SAINT-ETIENNE	06 16 30 77 49	pierre.wenske@onf.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE				
Bruno DELABRE	Chargé de mission Aménagement et grands projets	Place des Ducs de Bar 54000 NANCY	03 83 91 40 00	bruno.delabre @meurthe-et-moselle.gouv.fr
Ghislaine DOSSOU	Chef de bureau Contrôles, Foncier, Filières			ghislaine.dossou @meurthe-et-moselle.gouv.fr
Sophie-Charlotte VALENTIN	Chef de service Aménagement durable, urbanisme			sophie-charlotte.valentin @meurthe-et-moselle.gouv.fr
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MEURTHE-ET-MOSELLE				
Christian KULIK	Trésorier principal Nancy municipale	11 place Colonel Fabien 54000 NANCY	03 83 91 33 00	christian.kulik@ meurthe-et-moselle.gouv.fr
CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE				
Jean-Jacques KOZEBROCKI	Chef de service Stratégie et développement touristique	48 rue du Sergent Blandan – CO 90019 54035 NANCY Cedex	03 83 94 56 27	jkozebrocki@cg54.fr
COMMUNE DE VELAINE-EN-HAYE				
Philippe MORENVILLIER	Maire	3 rue de l'Église 54840 VELAINE-EN-HAYE	03 83 23 21 58	mairie@velaine-en-haye.fr
PÔLE SPORTS NATURE				
Christophe MOURER	Directeur	La grande Haie 88110 CELLES SUR PLAINE	03 29 41 13 04	cmourer@paysdeslacs.com
FLORE 54				
Raynald RIGOLOT	Président	65 rue Léonard BOURCIER 54000 NANCY	03 83 98 12 44	rrflore54@wanadoo.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les propriétés forestières en forêt de Haye 71
ANNEXE 2 : Localisation du parc de loisirs au sein de la forêt de Haye 73
ANNEXE 3 : Les différentes zones du parc de Haye 75
ANNEXE 4 : Concession de gestion au syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye 77
ANNEXE 5 : Statuts du syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye 83
ANNEXE 6 : Guide d'entretien pour les usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye 89
ANNEXE 7 : Résultats de l'enquête des usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye 92
ANNEXE 8 : Guide d'entretien pour les locataires du parc de loisirs de la forêt de Haye 98
ANNEXE 9 : Devis estimatif ONF pour la création d'un arboretum 101
ANNEXE 10 : Plan du réseau de sentiers de promenade du parc de loisirs de la forêt de Haye 104

ANNEXE 1 :

Les propriétés forestières en forêt de Haye

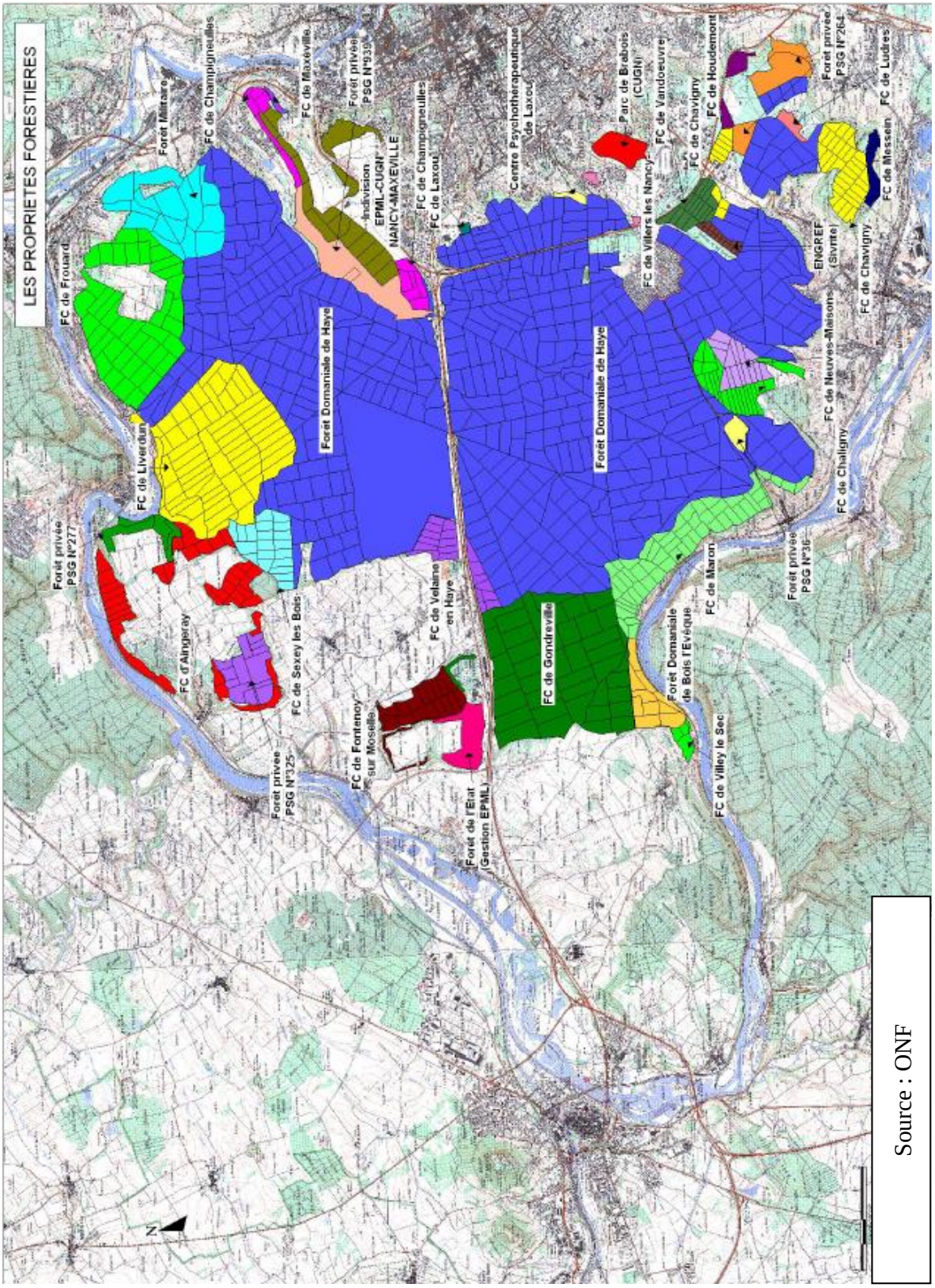
LES PROPRIETES FORESTIERES
FC de Frouard
Forêt privée PSG N°277
FC de Liverdun
Forêt Militaire
FC de Champignelles
FC de Maxéville
Forêt privée PSG N°339
Indivision EPML-CUGN NANCY-MAXEVILLE
FC de Champigneulles
FC de Laxou
Centre Psychothérapeutique de Laxou
Forêt Domaniale de Haye
Parc de Brabois (CUGN)
FC de Villers les Nancy
FC de Vandoeuvre
FC de Chavigny
FC de Houdemont
Forêt privée PSG N°264
FC de Ludres
FC de Messein
ENGREF (Sivrite)
FC de Chavigny
FC de Neuves-Maisons
FC de Challigny
Forêt privée PSG N°36
FC de Maron
Forêt Domaniale de Bois l'Evêque
FC de Villey le Sec
FC de Gondreville
FC de Velaine en Haye
Forêt de l'Etat (Gestion EPML)
FC de Fontenoy sur Moselle
FC de Sexey les Bois
Forêt privée PSG N°325
FC d'Alingeray
N

Source : ONF

ANNEXE 2 :

Localisation du parc de loisirs au sein de la forêt de Haye

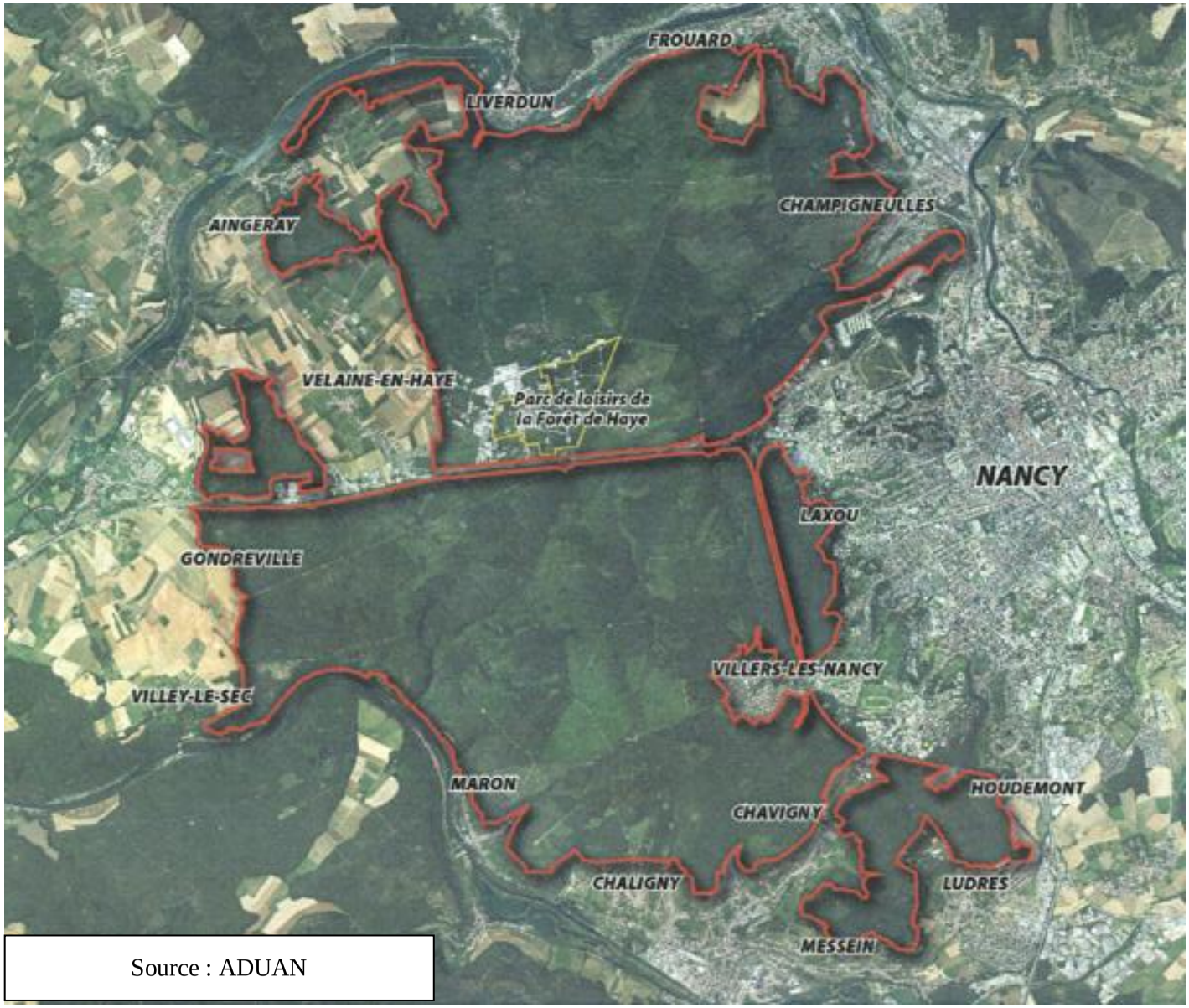

Source : ADUAN

ANNEXE 3 :

Les différentes zones du parc de Haye

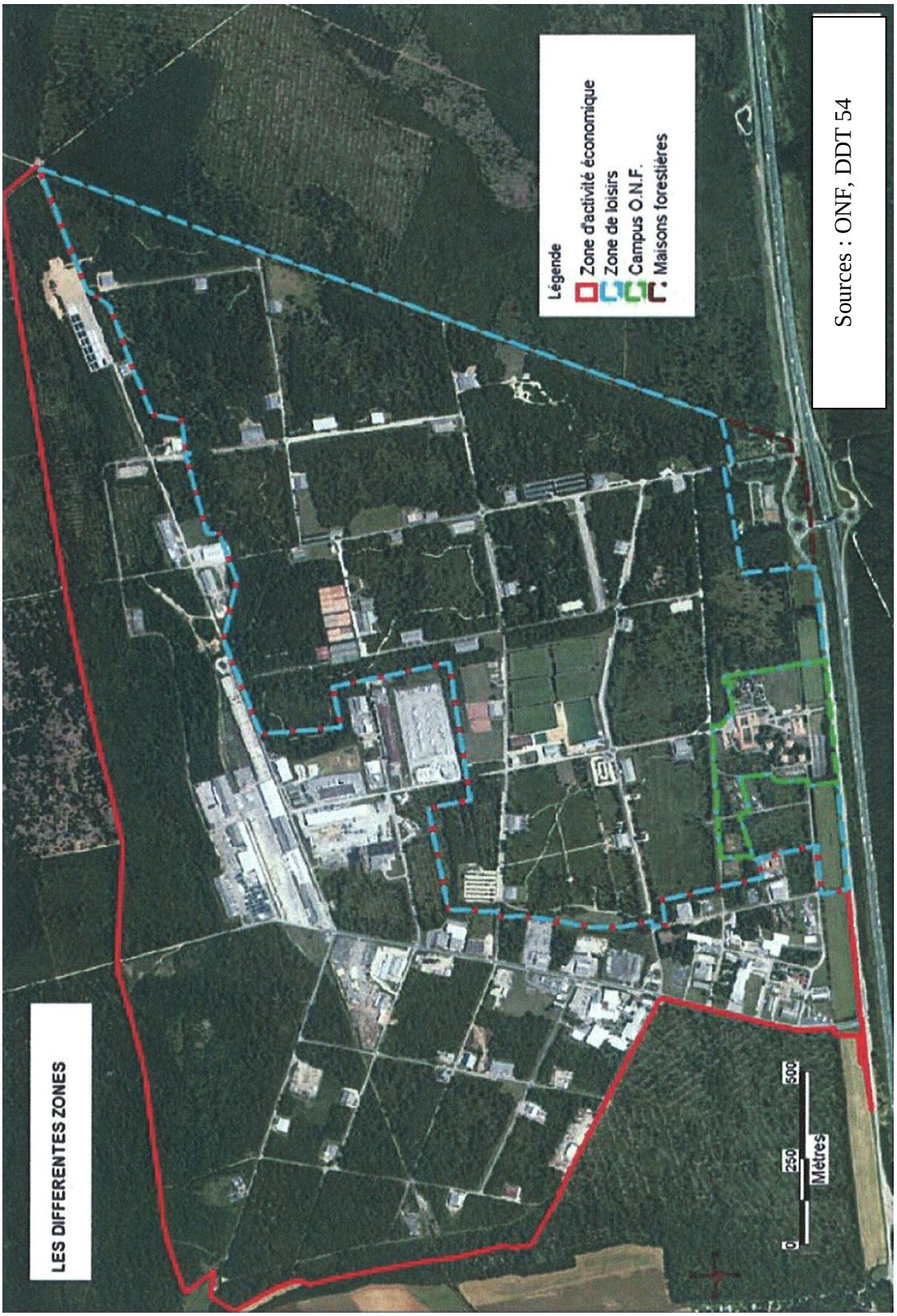

Sources : ONF, DDT 54

ANNEXE 4 :

Concession de gestion au syndicat mixte du parc de loisirs de la forêt de Haye

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Service des Affaires Foncières
et Domaniales

Acte N° B/73/77

CONCESSION de GESTION

au profit du "Syndicat Mixte pour la Réalisation et la la gestion du Parc de Loisirs de la Forêt Domaniale de Haye" d'un terrain de 225 ha avec installations existantes dans la Forêt Domaniale de Haye.

L'an mil neuf cent soixante douze (1), le 24 octobre

Pardevant Nous, Préfet du Département de Meurthe et Moselle,

ONT COMPARU :

- M. SCHODER, Directeur divisionnaire des Impôts, agissant au nom de l'Etat par délégation que Nous lui avons donnée le 27 novembre 1972, et au nom de l'Office National des Forêts,

Assisté de M. LEBRUN, Directeur Régional de l'O.N.F. pour la Lorraine,

d'une part ;

- M. de TALHOUET, Conseiller Général, Président du Conseil Syndical du "Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Parc de Loisirs de la Forêt domaniale de Haye" agissant au nom dudit Syndicat, conformément à la délibération du Conseil Syndical du 4 octobre 1972,

d'autre part ;

lesquels ont exposé ce qui suit :

E X P O S E

Par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 21 août 1968 a été créé le Parc de Loisirs de la Forêt Domaniale de Haye, d'une superficie de 225 ha environ, sur une partie de la zone précédemment occupée par le Camp Américain de Velaine, territoire communal de Velaine-en-Haye.

Le Parc a pour but la mise à la disposition du public d'équipement touristiques, sportifs et culturels dans un cadre forestier. Il s'agit d'une réalisation d'intérêt général sans but lucratif.

Afin d'associer à l'aménagement et au fonctionnement de ce Parc les Collectivités locales intéressées par cette réalisation il a été créé (Arrêté du 9 mai 1972 de M. le Ministre de l'Intérieur) le Syndicat Mixte suscité entre :

- le Département de Meurthe et Moselle
- La ville de NANCY
- La commune de VELAINE
- L'Office National des Forêts.

Par délibération du Conseil Syndical en date du 4 octobre 1972, Le Syndicat Mixte a demandé qu'il lui soit fait concession générale de gestion et d'exploitation sur l'ensemble de l'emprise du parc et des constructions et installations existantes.

.../...

Par décision du 6 Avril 1973 F.2.3 N° 1043, M. le Ministre de l'Agriculture a donné son accord de principe à cette concession pour une durée de 40 ans renouvelable.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

C O N V E N T I O N

M. SCHODER, ès qualités, concède au "Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Parc de Loisirs de la forêt de Haye", désigné par "le Syndicat" dans ce qui suit, représenté par M. de TALHOUET qui accepte ès qualité la gestion des immeubles dont la désignation suit, en vue de la poursuite de l'aménagement et du fonctionnement d'un Parc de Loisirs, dénommé "Parc de Loisirs de la Forêt de Haye" sur la commune de VELAINE-en-HAYE.

Section D - n° 22 (partie)	127 ha environ	
" - n° 27 (partie)	98 ha	"
	225 ha	

Terrains clôturés avec divers aménagements et 32 bâtiments (en partie loués),

tels au surplus que lesdits immeubles sont délimités sur le plan ci-annexé.

DUREE

La présente concession de gestion est consentie et acceptée à compter, rétroactivement du 1er juillet 1972 pour une durée de 40 ans, renouvelable après accord des parties, et en cas de désaccord, après arbitrage de M. le Ministre des Finances si le désaccord porte sur des conditions financières et de M. le Ministre de l'Agriculture dans tous les autres cas.

TABLEAU DE PROPRIETES DE L'ETAT

Les immeubles dont la gestion est concédés au Syndicat figurent au tableau des propriétés de l'Etat sous le n° II-540-709(ONF).

CHARGES ET CONDITIONS

Article 1er : la convention entre l'Etat et l'O.N.F. d'une part et le Syndicat d'autre part est régie par le présent contrat et les documents ci-annexés, savoir :

- le cahier des clauses générales de la concession relative à la création et au fonctionnement d'un parc de loisirs,
- le plan d'aménagement du parc de loisirs de Haye, que M. de TALHOUET oblige ès-qualité le syndicat à exécuter et à accomplir.

Lorsque le présent contrat déroge au cahier des clauses générales, ses stipulations l'emportent sur celles du cahier des clauses générales.

Article 2 : le Parc de Loisirs défini par le plan-masse comprend :

2.1

- Forêt-promenade et voirie	140 ha
- Terrains et installations de sports divers	14 ha
- Zone d'équitation	23 ha
- Jeux d'enfants	15 ha
- Jardin floral	13 ha
- Zoo	20 ha
	225 ha

2.2. - Le terrain est clôturé, l'entretien de la clôture incombera au concessionnaire.

Article 3 : Conditions financières.

3.1 Pour l'application de l'article 5 du cahier des clauses générales les éléments de la redevance sont fixés comme suit :

- la somme forfaitaire visée à l'article 5.1 - 1° alinéa - est égale à dix francs (10 F) par an.
- la part visée à l'article 5.1 - 2° alinéa du cahier des charges sur les loyers des locations sous-concessions, sous traitances et autorisations de circulation et de stationnement - est fixée :

- en ce qui concerne les locations, les sous-concessions à but lucratif (article 4 - § 1 et 3 du cahier des clauses générales),

a) à 10 % lorsque le Syndicat aura édifié des constructions complètes pour les mettres à la disposition des locataires et des sous-concessionnaires.

b) à 50 % dans tous les autres cas, que le Syndicat ait ou non précédé à des investissements pour permettre l'installation des locataires et des sous-concessionnaires.

- en ce qui concerne les locations et sous-traitances à but non lucratif (article 4 § 2 du cahier des clauses générales) y compris le cas des locations visées à l'article 6 ci-après :

1ère catégorie : L'Association ou l'Organisme bénéficiaire de la location ou de la sous-traitance s'interdit d'exercer ou d'accueillir toute activité à caractère commercial ou d'ordre professionnel et s'engage à n'utiliser que des salariés exclusivement employés à des tâches de garderie, de gestion et d'entretien des installations.
Le loyer demeure entièrement acquis au Syndicat Mixte.

2ème catégorie : L'Association ou l'Organisme bénéficiaire de la location ou de la sous-traitance est autorisé à exercer ou à accueillir des activités à caractère commercial ou d'ordre professionnel.
La part de l'O.N.F. est fixée à 15 % du montant du loyer.

Il est précisé :
. que tout acte de location ou de sous-traitance devra porter expressément l'une ou l'autre des deux clauses ci-dessus.
qu'en ce qui concerne les locations visées à l'article 6 ci-après :
. dans les conditions actuelles de jouissance, seuls les baux consentis au Groupement d'Etude et de Conservation des Oiseaux et des Mammifères Sauvages de Lorraine (G.E.C.O.M.S.L.) et à l'Association Sportive Nancy-Lorraine (A.S.N.L.) relèvent de la 2ème catégorie.
. Le classement serait revu si les conditions actuelles de jouissance venaient à se modifier et si les modifications intervenues justifiaient un changement de catégorie pour l'une ou l'autre des quatre location en cours.

- en ce qui concerne les autorisations saisonnières de circulation, d'occupation ou de stationnement : (article 4 - § 4 du cahier des clauses générales)

- à 30 % qu'il y ait ou non exercice des activités autorisées dans les véhicules, les kiosques ou abris sommairement aménagés.

.../...

Il est précisé que dans tous les cas où une part du loyer devra revenir à l'ONF, son montant ne saurait être inférieur pour une année à cent francs (100 F) par location, sous-concession, sous-traitance, ou autorisation de circulation, d'occupation ou de stationnement. Lorsque l'application des pourcentages ci-dessus définis donnera un résultat inférieur à ce minimum, la part de l'ONF sera forfaitairement portée à 100 F.

3.2 - La redevance sera payable à la Caisse du Receveur Principal des Impôts à NANCY Nord-Ouest le 1er Juillet de chaque année et pour la première fois, au plus tard trois mois après la signature du présent acte.

Article 4 : Droits de certains usagers de la forêt et personnes employées par l'ONF. Les ouvriers forestiers de l'ONF, les exploitants de bois, les entreprises chargées de travaux pour le compte de l'ONF, leurs personnels et leurs véhicules pourront circuler à l'intérieur du Parc de Loisirs au vu d'une autorisation écrite délivrée par le Chef de Cantonnement de l'ONF de NANCY-Haye ou son délégué indiquant les nom, prénom, qualification du bénéficiaire, les jours et heures du passage autorisé et, s'il y a lieu, la nature des transports à effectuer.

Article 5 : Les réseaux d'eaux, d'égouts, de lignes électriques et téléphoniques existant lors de l'entrée dans les lieux sont exclus de la présente concession. Leur utilisation par le Syndicat devra faire l'objet de conventions spéciales entre l'ONF et le Syndicat.

Le concessionnaire sera tenu de laisser effectuer tous travaux d'entretien, de renforcement, de modification ou d'extension de ces réseaux jugés utiles par l'ONF et ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de ces travaux.

En outre, au cas où des travaux de réfection deviendraient nécessaires pour les réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement, le Syndicat Mixte participerait à leur financement - que ces travaux se situent à l'intérieur ou à l'extérieur du Parc de Loisirs, s'agissant de réseaux communs. Les participations respectives de l'Office National des Forêts et du Syndicat Mixte seraient alors déterminées au prorata des consommations d'eau constatées au cours de l'année civile précédant le début d'exécution des travaux ; pour ce calcul, le terme "consommation du Syndicat Mixte" sera entendu comme la consommation cumulée de tout les usagers du Parc de Loisirs.

Article 6 : Location en cours

A la date d'établissement de la présente concession, les locations (à des organismes à but non lucratif) suivantes existent à l'intérieur de la zone dont la gestion est concédée :

- Bail du 28/4/1969 - Bénéficiaire : Association Lorraine des Amateurs d'Automobiles de Collection (A.L.A.A.C.) - Durée : 12 ans à compter du 17/3/1969 - Loyer annuel : 9 326 F.
- Bail du 16/9/1970 - Bénéficiaire : Association Sportive NANCY-Lorraine - Durée 40 ans à compter du 16/11/1969 - Loyer annuel : 7 481 F.
- Bail du 13/10/1970 - Bénéficiaire : Groupement d'Etude et de Conservation des Oiseaux et des Mammifères Sauvages de Lorraine (G.E.C.O.M.S.L.) - Durée 30 ans à compter du 1/3/1970 - Loyer annuel : 3 846 F.
- Bail du 2 Février 1973 - Bénéficiaire : Association Sportive dite "Tennis-Club - Forêt de Haye" - Durée 40 ans à compter du 1/7/1970 - Loyer annuel : 6 935 F.

.../...

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente concession, le Syndicat sera subrogé à l'O.N.F. et à l'Etat dans leurs droits et obligations vis à vis de ces quatre locataires. Au titre de l'année 1972, l'O.N.F. conservera, prorata temporis, le montant des loyers dus pour les baux susvisés.

Article 7 : Conservation des constructions et des installations

Le Syndicat mixte concessionnaire prendra les constructions et installations dans l'état où elles se trouvent au jour de la signature de l'acte de concession de gestion.

Il ne pourra exercer aucun recours contre le concédant à raison de leur utilisation ou de leur état pour quelque cause que ce soit.

Il les entretiendra pour maintenir des conditions d'exploitation et une conservation convenable et de manière à les restituer en fin de concession dans l'état où il les aura prises.

Toute modification aux constructions existantes devra recueillir l'autorisation du Chef de Centre de Gestion de l'O.N.F.

Article 8 : Les problèmes imprévus qui pourraient apparaître au cours de l'activité du Parc de Loisirs devront être réglés par concertation entre le Chef le centre de Gestion de l'O.N.F. ou son représentant ou un représentant du Syndicat Mixte.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l exécution des présentes, les parties font élection de domicile en l'Hôtel de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Fait à NANCY, les jour, mois et an que dessus.

(1) trèize -

Le Président du Syndicat Mixte,

Signé : H de Talhouët

Le Directeur Régional de l'O.N.F.,

Signé : H. Le Brun

Le Directeur divisionnaire des Impôts,

Signé : G. Schoeller

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
Le Secrétaire Général délégué,
M. ARDISSON

N° 124 du répertoire des actes administratifs de la Préfecture.

Pour copie conforme,
L'Attaché Chef du Service,

ANNEXE 5 :

Statuts du syndicat mixte

du parc de loisirs de la forêt de Haye

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉALISATION ET LA GESTION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORÊT DOMANIALE DE HAYE

Article 1er – Dénomination, composition

En application des articles L. 5721-1 à L. 5722-6 du code général des collectivités territoriales, il est formé entre :

- le département de la Meurthe-et-Moselle ;
- la communauté urbaine du Grand Nancy ;
- et la commune de Velaine-en-Haye ;

un syndicat mixte qui prend la dénomination de *Syndicat mixte pour la réalisation et la gestion du parc de loisirs de la forêt domaniale de Haye*, ce parc de loisirs ayant été créé sur la proposition de l'office national des forêts, par décision du ministre de l'agriculture en date du 21 août 1968.

Article 2 – Objectif du parc de loisirs et objet du syndicat mixte

L'objectif du parc de loisirs est de mettre à la disposition des populations et plus particulièrement des habitants des agglomérations fortement urbanisées, des équipements touristiques et culturels susceptibles de favoriser les loisirs et la détente de plein air, c'est-à-dire :

- ouvrir le plus largement possible la forêt au public en lui offrant des zones d'activités favorisées où l'accueil, la promenade, la visite d'éléments attractifs, la simple détente, les activités culturelles ou la pratique des sports soient facilités par des équipements adaptés ;
- conserver des zones de calme et de silence où l'initiation à la nature et le contact avec la flore et la faune sont recherchés par des aménagements aussi proches que possible du milieu naturel existant ou préexistant, comme un parc d'animaux sauvages, une réserve ornithologique, une réserve floristique naturelle et enfin de simples places de jeux et de repos.

L'objet du syndicat mixte est la réalisation et la gestion du parc de loisirs. Il définit le programme d'équipement du parc de loisirs en concertation avec l'office national des forêts. Il réalise le programme d'équipement. Il prend en charge la gestion et l'entretien des équipements et des installations dans le cadre des clauses et conditions générales de la concession dont il bénéficie sur 225 ha de la forêt domaniale de Haye par acte n° B/73/77 du 24 octobre 1973.

Le syndicat décidera du mode de réalisation de son objet. Il pourra confier tout ou partie des missions en relevant, à des tiers, sous réserve qu'il en conserve la responsabilité à l'égard de ses membres.

Article 3 – Siège

Le siège du syndicat mixte est fixé à la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, 1 rue du Préfet Claude Érignac, à Nancy. Le siège administratif, distinct, est fixé au bureau d'accueil du parc de loisirs, 1 allée du Parc, à Velaine-en-Haye.

Article 4 – Durée

Le syndicat mixte est institué pour une durée illimitée.

Article 5 – Administration et comité syndical

1) Composition

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les collectivités et établissements publics intéressés à raison de :

- 5 délégués pour le département de la Meurthe-et-Moselle ;
- 5 délégués pour la communauté urbaine du Grand Nancy ;
- 1 délégué pour la commune de Velaine-en-Haye.

Le ou les délégués au comité syndical sont élus en son sein par l'assemblée délibérante de la collectivité ou établissement public membre.

En cas de vacance des sièges réservés à une collectivité ou établissement public, l'assemblée délibérante procède au remplacement lors de la première réunion suivant la date à laquelle la vacance a été constatée.

A défaut, si l'assemblée délibérante d'une collectivité ou établissement public néglige ou refuse de désigner son ou ses délégués, sa représentation au sein du comité syndical est assurée, à concurrence du nombre de sièges attribués, par le président et, le cas échéant, les vice-présidents de la collectivité ou établissement public, suivant leur ordre d'élection.

Les délégués des collectivités et établissements publics suivent, quant à la durée de leur mandat au comité syndical, le sort de l'assemblée délibérante qui les a élus.

Toutefois, les dispositions du précédent alinéa ne font pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à leur remplacement par une nouvelle désignation.

Le comité syndical élit en son sein un président dont la voix est prépondérante en cas de partage des voix.

2) Fonctionnement :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de 3 500 habitants et plus sont applicables au fonctionnement du comité syndical.

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président. Le règlement intérieur est établi par le comité syndical dans les six mois qui suivent son installation.

Le comité syndical se réunit au siège administratif du syndicat ou dans un lieu choisi par lui sur le territoire de l'une ou l'autre des collectivités ou établissements publics membres.

Les délibérations du comité syndical sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Tout délégué du comité syndical peut donner à un autre membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Compte tenu du caractère de forêt domaniale des terrains du parc de loisirs, le directeur départemental de l'office national des forêts, ou son représentant, assiste aux réunions du comité syndical sans voix délibérative.

3) *Attributions*

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du syndicat.

Dans ce cadre, les attributions du comité syndical sont les mêmes que celles prévues pour le conseil municipal par les dispositions des articles L. 2121-29 à L. 2121-34 du code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président à l'exception :

- du vote du budget ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des décisions relatives aux modifications des décisions initiales de composition, de fonctionnement ou de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- des mesures de même nature que celles visées à l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- de la délégation de gestion d'un service public ;
- de l'approbation des programmes de travaux et des moyens financiers correspondants.

Article 6 – Budget

Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses de toutes natures imposées par l'exécution des missions constituant son objet.

1) Adoption du budget :

En application de l'articles L. 5722-1 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au syndicat mixte sur les orientations budgétaires.

Le projet de budget du syndicat mixte est préparé et présenté par le président du syndicat mixte qui

est tenu de le communiquer aux membres du syndicat mixte avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Le budget et les budgets supplémentaires sont votés par le comité syndical. Ils se divisent en section de fonctionnement et section d'investissement.

Les crédits sont votés par chapitre et, si le comité syndical en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le syndicat mixte a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le président du syndicat mixte peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre dans la limite du cinquième de la dotation de ce chapitre.

2) Publicité des budgets et des comptes :

En application de l'art. 5722-1 du code général des collectivités territoriales, les budgets du syndicat mixte restent déposés au siège administratif de l'établissement et des personnes publiques morales membres où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du président du syndicat mixte.

Les documents budgétaires sont assortis, en annexe :

1. de données synthétiques sur la situation financière du syndicat mixte ;
2. de la liste des concours attribués par le syndicat mixte aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions ;
3. de la présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes du syndicat mixte ;
4. des tableaux de synthèse des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération intercommunale dont est membre le syndicat mixte ;
5. du bilan certifié conforme du dernier exercice connu des organismes dans lesquels le syndicat mixte détient une part du capital ou au bénéfice desquels le syndicat mixte a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 500 000 F ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme ;
6. d'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par le syndicat mixte ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
7. des comptes et des annexes produits par les délégataires de service public ;
8. du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 1523-3 du code général des collectivités territoriales.

Les documents visés au 1. font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans les collectivités membres du syndicat mixte.

3) Recettes du budget :

Elles comprennent :

1) Les contributions des membres adhérents destinées d'une part, aux dépenses d'administration générale du syndicat mixte, et d'autre part, à l'exécution ou à la gestion des équipements décidés par le comité syndical.

Les contributions sont fixées comme suit :

pour la section d'investissement :

- département de la Meurthe-et-Moselle 49,5 %
- communauté urbaine du Grand Nancy 49,5 %
- commune de Velaine-en-Haye 1,0 %

et pour la section de fonctionnement :

- département de la Meurthe-et-Moselle 49,0 %
- communauté urbaine du Grand Nancy 49,0 %
- commune de Velaine-en-Haye 2,0 %

2) Le revenu des biens meubles ou immeubles appartenant ou concédés au syndicat mixte, dans le cadre des clauses et conditions générales de la concession dont il bénéficie sur 225 ha de la forêt domaniale de Haye par acte n° B/73/77 du 24 octobre 1973.
3) Toutes les sommes reçues en échange d'un service rendu.
4) Les subventions de fonctionnement et d'investissement en provenance de l'État, de

collectivités territoriales, de tous organismes publics et de l'Union européenne.

5) Les produits des dons et legs.
6) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
7) Le produit des emprunts.

Des copies du budget et des comptes du syndicat mixte sont adressées chaque année aux membres adhérents.

Articles 7 – Pouvoirs du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte.
Il élit un bureau composé du président, du ou des vice-présidents et du directeur.
Le comité syndical nomme le directeur.
Il vote le budget et approuve les comptes.
Il approuve les programmes de travaux et vote les moyens financiers correspondants.
Il établit le règlement intérieur.
Il décide des conventions à passer pour la mise en œuvre des programmes de travaux.
Il décide de toutes modifications des statuts, dans le cadre défini par le code général des collectivités territoriales.
Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président, au bureau et au directeur, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
Il donne au président l'autorisation de signer les baux, d'intenter et de soutenir les actions en justice et d'accepter les transactions.
Le bureau est compétent pour les attributions qui ne relèvent pas de celles du comité syndical mentionnées à l'article 5.

Article 8 – Président

Le président est élu par le comité syndical pour un mandat de 3 ans non renouvelable.
Le président convoque aux réunions du comité syndical et du bureau.
Il dirige les débats et contrôle les votes.
Il est chargé de suivre l'exécution des décisions prises par le comité syndical.
Il ordonnance les dépenses.
Il recrute le personnel.
Il signe les marchés, les contrats, les conventions et les baux.
Il intente les actions en justice et accepte les transactions.
Le président du syndicat mixte tient la comptabilité de l'engagement des dépenses dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget pris après consultation du comité des finances locales.

Article 9 – Directeur

Le directeur du parc de loisirs est nommé par le comité syndical. Il est mis à disposition par l'office national des forêts, par une collectivité ou par un établissement public. Une convention règle les modalités pratiques de cette mise à disposition du directeur.

Sur délégation du président, il administre le parc de loisirs.
Il prépare et exécute les décisions du comité syndical, et notamment il prépare le programme annuel des travaux à réaliser.
Il assiste le président du syndicat mixte dans tous les actes pour lesquels il a reçu délégation.
Il est associé au recrutement et à la gestion du personnel.
Il dirige les services du parc de loisirs et est investi de l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel.
Il assiste aux réunions du comité syndical.

Article 10 – Comptable

Les fonctions d'agent comptable du syndicat mixte sont exercées par un receveur désigné selon les textes en vigueur sur proposition du comité syndical. Il assiste aux réunions du comité syndical.

Article 11 – Admission ultérieure, retrait, modification

Le syndicat mixte peut admettre un autre organisme qui solliciterait son admission, ou autoriser un membre qui solliciterait son retrait, ou encore modifier ses statuts aux conditions suivantes :

- après adoption à la majorité absolue du comité syndical ;

Le syndicat mixte peut admettre un autre organisme qui solliciterait son admission, ou autoriser un membre qui solliciterait son retrait, ou encore modifier ses statuts aux conditions suivantes :

- après adoption à la majorité absolue du comité syndical ;
- et notification de la décision du comité syndical aux exécutifs des organismes membres du syndicat mixte puis consultation des organes délibérants de ces organismes dans les 40 jours.

La décision d'admission, de retrait ou de modification des statuts ne peut être prise si plus d'un tiers des organes délibérants s'y opposent. Cette décision est prise par le représentant de l'État dans le département.

Article 12 – Dissolution

Le syndicat mixte peut être dissout à la demande des personnes morales qui le composent, par décret pris sur l'avis conforme du Conseil d'État.

Toutefois, la dissolution du syndicat mixte peut être prononcée par arrêté du préfet si la demande de dissolution est présentée à l'unanimité de membres du syndicat, et sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. La concession du 24 octobre 1973 est résiliée de plein droit.

2. Les biens immeubles bâtis et non bâtis restent ou deviennent la propriété de l'État et ne peuvent en aucun cas être aliénés au profit des membres du syndicat mixte.

3. Les biens meubles restent la propriété des membres du syndicat mixte ; le produit de leur aliénation, destiné en premier lieu à l'apurement des comptes du syndicat mixte dissout, est réparti pour le surplus entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation aux investissements.

4. Les fonds libres du syndicat mixte, destiné également en premier lieu à l'apurement des comptes, peuvent être répartis, pour le surplus, entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation au fonctionnement.

L'arrêté, ou le décret, de dissolution détermine, sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.

Article 13 – Mise en œuvre des statuts

La présente modification des statuts est à annexer aux délibérations des assemblées décidant son adoption, elle s'applique immédiatement à l'exception de la durée du mandat du président qui s'applique à compter du prochain renouvellement général des assemblées des collectivités et établissements publics.

Elle annule et remplace les dispositions contenues dans les statuts annexés à l'arrêté préfectoral antérieur du 16 mars 1981.

Vu par Nous, Préfet de la Meurthe-et-Moselle
Pour être annexé à notre arrêté de ce jour.

Nancy, le 30 octobre 2001
Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général

signé par
François DUMUIS

ANNEXE 6 :

Guide d’entretien pour les usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye

N° : Date :

Guide d'entretien - Usagers du parc de loisirs

Profil

- Provenance

 CU Grand Nancy CC du Toulois CC de la Hazelle CC du Massif de Haye
 54 sauf intercommunalités précédentes Lorraine sauf 54 autre :

- Tranche d'âge

 18-25 25-40 40-60 60 et +

- Catégorie socio-professionnelle

 artisan, commerçant, agriculteur ouvrier prof. intermédiaire cadre
 retraité sans emploi

Mode de fréquentation

- Fréquence de visite

 quotidienne hebdomadaire bimensuelle mensuelle exceptionnelle

- Type de visite

 seul(e) en couple en famille entre amis cadre professionnel

- Moyen d'accès au parc

 en voiture à pieds en vélo en bus/car autre :

- Temps de la visite

 < 2 h environ 2 h ½ journée journée entière

- Raisons de la visite

 Loisirs plein air : promenade détente sortie enfants sport sortie animal
 Activités payantes :
 Association : autre :

Avis sur le parc de loisirs

- Aspect global

Vision actuelle du parc :

Points positifs : Points à améliorer :

- Détails

Entrée :

Signalétique :

Circulation :

Parkings :

Activités gratuites :

Activités payantes :

Communication :

→ volonté d'être informé des manifestations du parc : □ oui □ non

→ si oui, moyen le plus approprié : □ flyer □ journal □ affichage parc □ autre :

Nom parc + logo :

Divers…

ANNEXE 7 :

Résultats de l'enquête des usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye

Résultats de l'enquête des usagers du parc de loisirs de la forêt de Haye

L'enquête auprès des 40 usagers du parc a été réalisée grâce au questionnaire disponible en annexe 6. Elle s'est déroulée entre le 6 mars et le 25 avril 2012.

Le premier tableau présente la répartition dans le temps des 40 interviews. Ensuite, les huit graphiques qui suivent présentent les réponses obtenues aux huit questions du recto du questionnaire, correspondant au profil des usagers et à leur mode de fréquentation du parc.

Saison	Hiver				Printemps					
Période	Hors vacances scolaires								Vacances scolaires	
Moment semaine	Jour ouvrable sauf mercredi		Mercredi		Jour ouvrable sauf mercredi		Mercredi		Mercredi	
Créneau horaire	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi
Nombre d' interviews	2	3	0	4	4	1	5	9	4	8

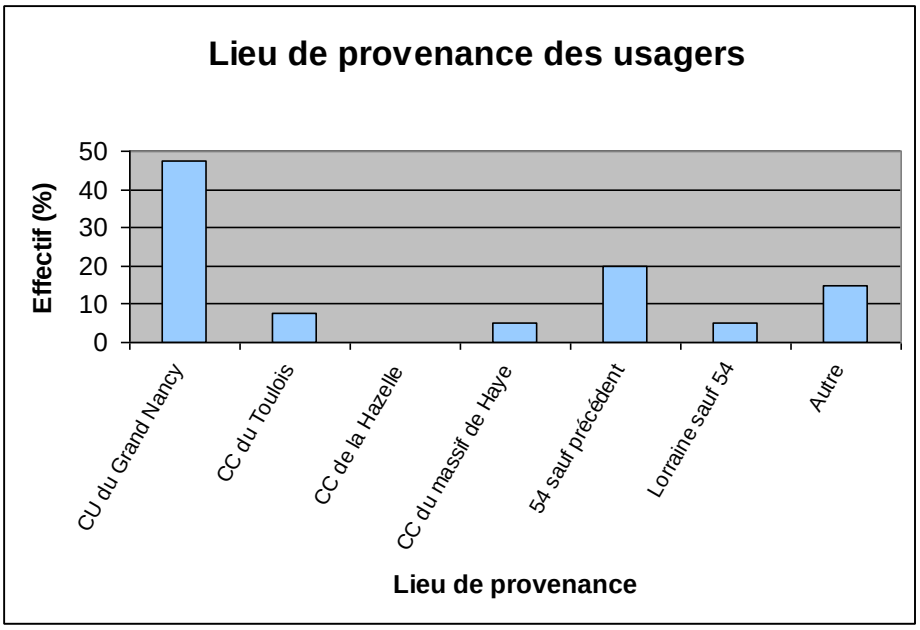

Presque 50 % des usagers proviennent d'une commune du Grand Nancy.

À noter que 20 % des usagers ne viennent pas de Meurthe-et-Moselle.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-40 ans, correspondant aux jeunes parents amenant leurs enfants au parc. Notons la faible proportion des 18-25 ans.

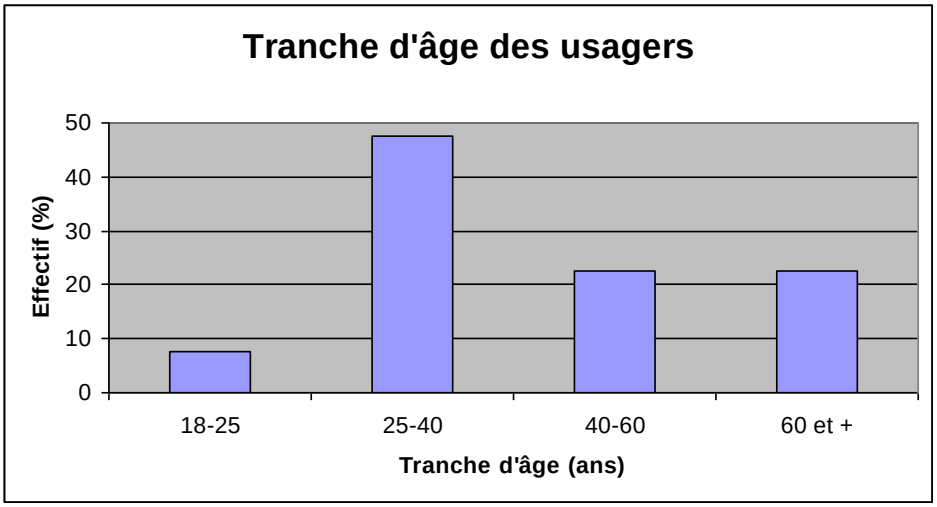

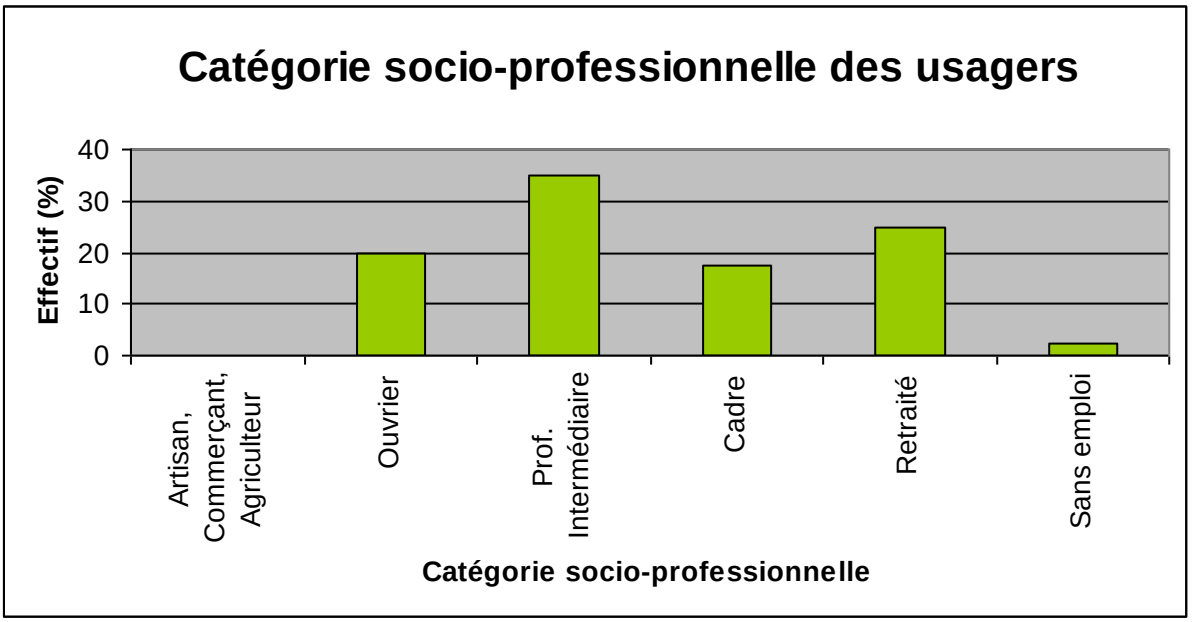

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des usagers exerçant une profession intermédiaire (niveau bac + 2). Les retraités arrivent en seconde position.

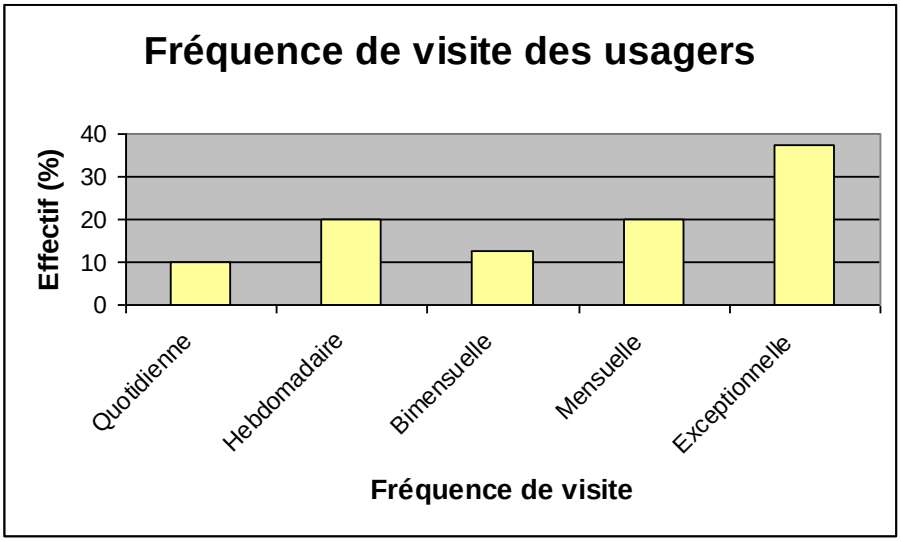

62,5 % des personnes interrogées viennent au moins 1 fois par mois au parc de loisirs, dont 30 % avec une fréquence au moins hebdomadaire.

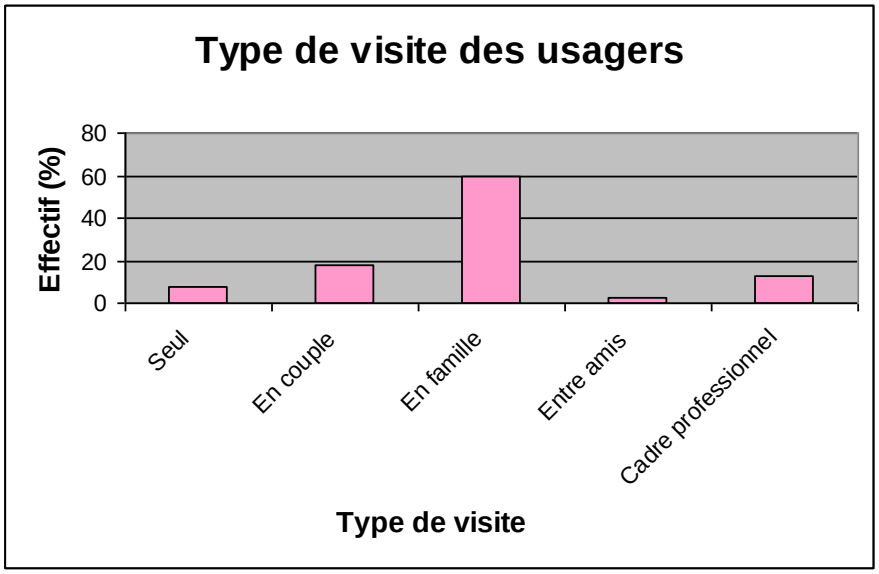

60 % des personnes interviewées fréquentent le parc en famille, et presque 20 % en couple. On observe ainsi que seulement 20 % des usagers fréquentent le parc dans un cadre non familial au sens large.

95 % des usagers se rendent au parc grâce à leur véhicule personnel.

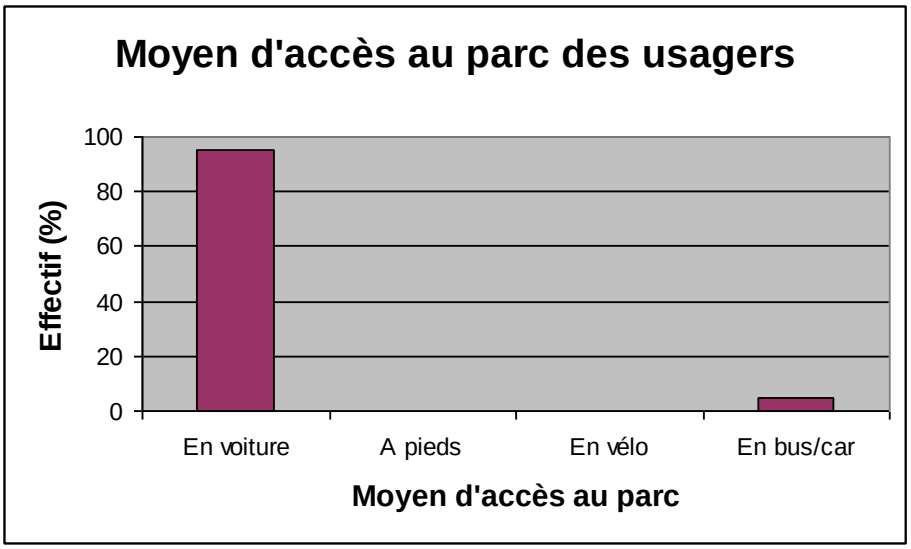

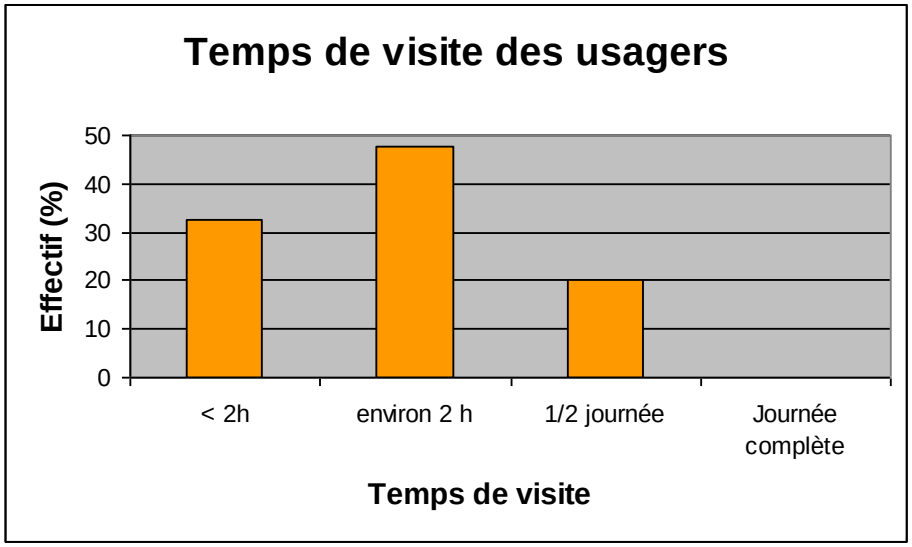

80 % des usagers viennent au parc de loisirs pour une durée inférieure ou égale à deux heures.

À noter qu'aucune personne interrogée ne reste une journée complète au sein du parc.

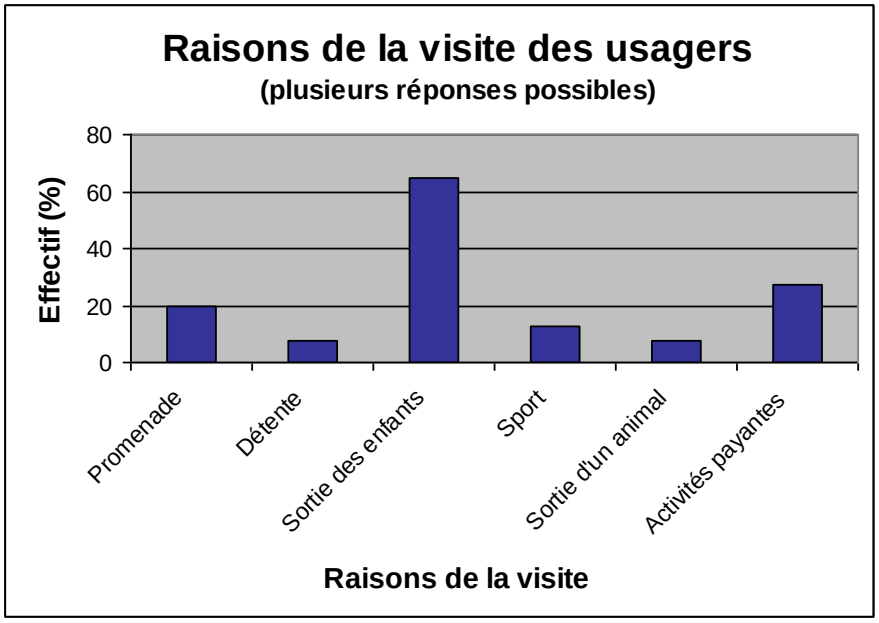

65 % des usagers fréquentent le parc de loisirs pour sortir les enfants/petits-enfants.

27,5 % le fréquentent pour pratiquer des activités payantes, essentiellement à destination des enfants.

ANNEXE 8 :

Guide d’entretien pour les locataires du parc de loisirs de la forêt de Haye

Date :

Guide d'entretien - Locataires du parc de loisirs

Entreprise/Association

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Site internet :

Interlocuteur :

Fonction :

Statut :

Date implantation :

Missions :

Horaires :

Organigramme/Personnel :

Communication :

Ressources financières :

Profil membres/clients

Nombre membres/clients :

Age :

Provenance :

Famille, seul, groupe :

Type visite (gratuit, payant, les 2) :

Projet court et moyen terme :

Manifestations propres :

Parc de loisirs

Vision actuelle du parc :

Points positifs : Points à améliorer :

Sentiment appartenance parc :

Relations / syndicat mixte : Attentes / syndicat mixte :

Relations / autres locataires :

Vision du parc :

Entrée :

Circulation :

Parkings :

Signalétique :

Nom parc + logo :

Communication :

Activités communes :

Divers…

ANNEXE 9 :

Devis estimatif ONF pour la création d'un arboretum

Maître d'Ouvrage :
Office National des Forêts

CREATION ARBORETUM ZONE DE LOISIRS DU PARC DE HAYE

Estimatif prévisionnel

Office National des Forêts

Juin 2012

Office National des Forêts
Bureau d'études territorial
5, rue Girardet
CS 65219
54052 NANCY Cedex

1

Estimatif prévisionnel

Chiffrage de création de l'arboretum
NB : Ce chiffrage est un estimatif et ne prend pas en compte la démarche de concertation.

Eléments du projet	MONTANT HT
Fourniture de 12 pupitres de lecture (Réf IND 203) accessible PMR	2 700 €
Conception graphique de 12 panneaux arboretum (42cm/30cm) cf exemple	4 160 €
Fourniture de 12 panneaux Stratimage (42cm/30cm)	860 €
Débroussaillage des 12 stations d'implantations des pupitres arboretum	1 250 €
Sécurisation des abords du circuits par abattages et élagages des arbres identifiés lors de l'expertise sanitaire	1 200 €
Livraison et pose des 12 pupitres de lecture	2 300 €
Fourniture et plantation en potet de 6 essences feuillus (plants forts 150cm/+) Noyer, orme champêtre, poirier sauvage, tremble, prunellier, alisier torminal	625 €
Total	**13 095 €**
Maîtrise d'oeuvre (Choix implantation stations, suivi de réalisation et réception de l'ouvrage)	1 900 €

Ainsi ce projet de création d'un arboretum se monte à un total prévisionnel de 14 995 € HT.

ANNEXE 10 :

Plan du réseau de sentiers de promenade du parc de loisirs de la forêt de Haye

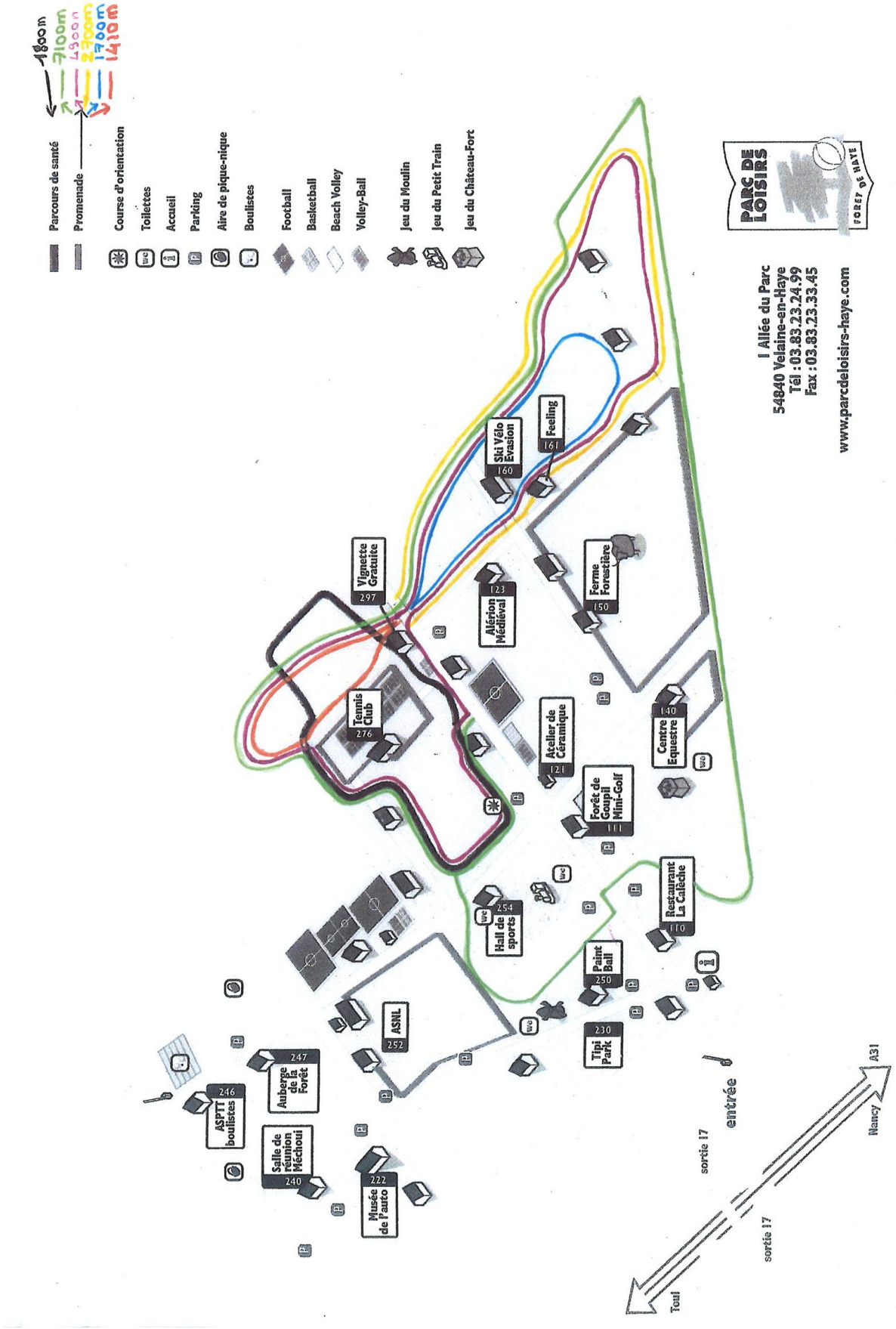
1800m
7100m
4300m
2700m
1700m
1410m
Parcours de santé
Promenade
Course d'orientation
Toilettes
Accueil
Parking
Aire de pique-nique
Boulistes
Football
Basketball
Beach Volley
Volley-Ball
Jeu du Moulin
Jeu du Petit Train
Jeu du Château-Fort
PARC DE LOISIRS
FORÊT DE HAYE
1 Allée du Parc
54840 Velaine-en-Haye
Tél : 03.83.23.24.99
Fax : 03.83.23.33.45
www.parcdeloisirs-haye.com
Ski Vélo Evasion
160
Feeling
161
Vignette Gratuite
297
Alérion Médiéval
123
Ferme Forestière
150
Tennis Club
276
Atelier de Céramique
121
Centre Equestre
140
Forêt de Goupil Mini-Golf
111
Restaurant La Calèche
110
Hall de sports
254
Paint Ball
250
Tipi Park
230
ASNL
252
Auberge de la Forêt
247
ASPTT boulistes
246
Salle de réunion Méchoui
240
Musée de l'auto
222
entrée
sortie 17
sortie 17
Toul
Nancy
A31

RÉSUMÉ

Le parc de loisirs de la forêt de Haye se situe à 8 km à l'ouest de la place Stanislas à Nancy. Cet espace de détente de 225 ha en pleine forêt permet aux 300 000 habitants des environs de pratiquer activités sportives et de loisirs. La situation actuelle rend nécessaire la réalisation d'un état des lieux du site. Les visites de terrain et la rencontre de nombreux acteurs ont permis d'établir ce diagnostic, et également de proposer un projet d'aménagement visant à mieux valoriser le parc. Ce projet a été élaboré suivant quatre thèmes, regroupant 31 actions.